



numéro
PV_CM_240326_03

COMMUNE DE MONTBAZIN
/
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le 13 mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

nombre de membres		<u>Présents :</u>
En exercice	23	Mmes Mélanie ALCAIDE, Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette, FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
Présents	19	M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES,
Exprimés	19	

Procuration : /

Absent :

Brigitte CASADO-JAILLET, Stéphanie GAUTIER, Christophe LELIEVRE, Pierre TROUCHE.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20h30.

Jean-Claude PINTÉGNÉ se propose comme secrétaire de séance. L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les Décisions du Maire prises depuis le précédent Conseil :

- N°2024-04 : préemption de la parcelle OC n°73,
- N°2024-05 : préemption de la parcelle AT n°3,
- N°2024-06 : contrat sur le logiciel « Gestion de cimetière ».

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à apporter au procès-verbal du précédent Conseil Municipal, qui sera arrêté ce jour par Monsieur le Maire, Président de séance, et le Secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DU 21 FEVRIER 2024 ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Objet : Adoption du compte de gestion du budget principal de l'année 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31.

CONSIDÉRANT que le compte de gestion de l'année 2023 du budget principal établi par le Trésorier du Service de Gestion Comptable Littoral est conforme au compte administratif de l'année 2023 de la commune,

CONSIDÉRANT qu'après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le Trésorier a bien repris, dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présente donc des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur,

CONSIDÉRANT qu'il est précisé que le Trésorier a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au compte administratif,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion a été mis à disposition des élus au préalable de la séance.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : ENTEND, DÉBAT et ARRÊTE le compte de gestion de l'année 2023 du budget principal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

- **ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3** : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

VOTE ADOPTE A L'UNANIMITE

MONTBAZIN BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
MME Anne COLLIOU

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 24/01/2024

Population 2992
Nomenclature M14 entre 500h et 3500h
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 24</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 28</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	36
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 37</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 66</u>
<u>4EME PARTIE : Page des signatures</u>	<u>67</u>

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	95,00	Dotations	2 665,74
Terrains	5 012,93	Fonds Globalisés	2 844,46
Constructions	8 861,83	Réserves	8 009,98
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	3 671,63	Différences sur réalisations d'immobilisations	1 013,44
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	240,11
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	1 003,72	Résultat de l'exercice	636,07
Autres immobilisations corporelles	1 828,35	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	20 378,46	Subventions non transférables	3 805,71
Immobilisations financières	90,80	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	176,70
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	20 564,26	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	19 392,20
Créances	8,32	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	2 056,24
Disponibilités	937,76	Fournisseurs ⁽²⁾	31,24
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	17,55
TOTAL ACTIF CIRCULANT	946,08	Total dettes à court terme	48,80
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	2 105,04
		Comptes de régularisations	13,10
TOTAL ACTIF	21 510,34	TOTAL PASSIF	21 510,34

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

BILAN (en Euros)

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	12 960,00	5 349,00	7 611,00	8 302,00
	Autres immobilisations incorporelles	87 388,07		87 388,07	47 126,87
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	5 012 926,74		5 012 926,74	4 907 596,92
	Constructions en toute propriété	8 861 829,82		8 861 829,82	8 568 467,17
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	3 694 152,92	22 523,96	3 671 628,96	3 669 722,28
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	1 827 278,58		1 827 278,58	1 800 289,56
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	1 003 724,61		1 003 724,61	1 003 724,61
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	1 070,76		1 070,76	1 070,76	
MONTANT A REPORTER	20 501 331,50	27 872,96	20 473 458,54	20 006 300,17	

BILAN (en Euros)

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	20 501 331,50	27 872,96	20 473 458,54	20 006 300,17
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	2 000,00		2 000,00	2 000,00
	Autres titres immobilisés	304,90		304,90	304,90
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances	88 500,00		88 500,00	88 500,00	
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		20 592 136,40	27 872,96	20 564 263,44	20 097 105,07

BILAN (en Euros)

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	7 068,75		7 068,75	5 619,74
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				2 480,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	2 248,23	1 000,00	1 248,23	860,09
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	937 759,15		937 759,15	618 630,92
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		947 076,13	1 000,00	946 076,13	627 590,75

BILAN (en Euros)

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	21 539 212,53	28 872,96	21 510 339,57	20 724 695,82

BILAN (en Euros)

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations	2 665 739,17	2 665 739,17
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	176 697,85	176 697,85
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	8 009 976,53	7 634 976,53
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	240 114,49	313 686,18
	Résultat de l'exercice	636 070,05	301 428,31
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob	1 013 439,24	923 420,36
	Fonds globalisés	2 844 457,02	2 776 177,74
	Subventions non transférables	3 805 705,90	3 658 114,65
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	19 392 200,25	18 450 240,79	

BILAN (en Euros)

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	1 963 375,36	2 141 586,12
	Emprunts et dettes financières divers	92 867,04	92 867,04
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	17 553,03	15 556,75
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
Fournisseurs d'immobilisations	31 243,73	24 445,12	
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	2 105 039,16	2 274 455,03	

BILAN (en Euros)

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	13 100,16	
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	13 100,16	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	21 510 339,57	20 724 695,82

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus	1 741,95	1 551,82
Dotations et subventions reçues	915,45	891,80
Produits des services	166,76	164,66
Autres produits	65,95	40,00
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	2 890,10	2 648,28
Traitements, salaires, charges sociales	1 302,09	1 292,75
Achats et charges externes	687,18	662,63
Participations et interventions	138,91	165,91
Dotations aux amortissements et provisions	2,46	3,17
Autres charges	123,52	116,42
Charges courantes non financières	2 254,16	2 240,88
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	635,94	407,40
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	98,78	106,69
RESULTAT COURANT FINANCIER	-98,78	-106,69
RESULTAT COURANT	537,16	300,71
Produits exceptionnels	195,48	11,26
Charges exceptionnelles	96,57	10,54
RESULTAT EXCEPTIONNEL	98,91	0,72
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	636,07	301,43

COMPTE DE RESULTAT 2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	1 627 051,00	1 467 128,00
Autres impôts et taxes	114 894,62	84 695,91
Produits services, domaine et ventes div	166 761,01	164 655,87
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	65 945,04	39 996,48
Dotations de l'Etat	635 250,00	646 850,00
Subventions et participations	127 762,24	84 348,34
Autres attributions (péréquat, compensa)	152 433,69	160 601,60
TOTAL I	2 890 097,60	2 648 276,20
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	844 593,32	841 846,89
Charges sociales	457 492,39	450 906,12
Achats et charges externes	687 182,25	662 634,88
Impôts et taxes	26 542,95	25 917,15
Dotations amortissements des immob	2 455,00	2 167,00
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions		1 000,00
Autres charges	96 974,79	90 501,00
Contingents et participations	113 754,50	135 405,17
Subventions	25 160,00	30 500,00
TOTAL II	2 254 155,20	2 240 878,21
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	635 942,40	407 397,99
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	98 783,23	106 688,84
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	98 783,23	106 688,84

COMPTE DE RESULTAT 2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-98 783,23	-106 688,84
A + B - RESULTAT COURANT	537 159,17	300 709,15
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	5 911,35	4 340,11
Produits des cessions d'immobilisations	96 568,13	
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	92 999,53	6 922,67
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	195 479,01	11 262,78
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		43,62
Valeur comptable des immo cédées	6 549,25	
Diff réalis(positives)transf à investist	90 018,88	
Charg excep op capital-Autres opérations		10 500,00
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	96 568,13	10 543,62

COMPTE DE RESULTAT 2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	98 910,88	719,16
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 085 576,61	2 659 538,98
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 449 506,56	2 358 110,67
RESULTAT DE L'EXERCICE	636 070,05	301 428,31

Opérations Compte de Tiers

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 087 052,61	3 063 748,62	4 150 801,23
Titres de recette émis (b)	689 893,66	3 202 447,27	3 892 340,93
Réductions de titres (c)		986,97	986,97
Recettes nettes (d = b - c)	689 893,66	3 201 460,30	3 891 353,96
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 087 052,61	3 063 748,62	4 150 801,23
Mandats émis (f)	654 373,38	2 566 662,21	3 221 035,59
Annulations de mandats (g)		1 271,96	1 271,96
Depenses nettes (h = f - g)	654 373,38	2 565 390,25	3 219 763,63
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	35 520,28	636 070,05	671 590,33
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-27 525,61		35 520,28		7 994,67
Fonctionnement	615 114,49	375 000,00	636 070,05		876 184,54
TOTAL I	587 588,88	375 000,00	671 590,33		884 179,21
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	587 588,88	375 000,00	671 590,33		884 179,21

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	178 211,00		178 211,00	178 210,76		178 210,76	0,24
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	80 000,00		80 000,00	40 261,20		40 261,20	39 738,80
204	Subventions d'équipement versées	3 000,00		3 000,00	1 764,00		1 764,00	1 236,00
21	Immobilisations corporelles	781 840,00		781 840,00	434 137,42		434 137,42	347 702,58
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 043 051,00		1 043 051,00	654 373,38		654 373,38	388 677,62
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 043 051,00		1 043 051,00	654 373,38		654 373,38	388 677,62
041	Opérations patrimoniales	16 476,00		16 476,00				16 476,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	16 476,00		16 476,00				16 476,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	27 525,61		27 525,61				27 525,61
TOTAL GENERAL		1 087 052,61		1 087 052,61	654 373,38		654 373,38	432 679,23

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations, fonds divers et reserves	448 121,61		448 121,61	443 279,28		443 279,28	4 842,33
13	Subventions d'investissement reçues	620 000,00		620 000,00	147 591,25		147 591,25	472 408,75
024	Produits de cessions (recettes)		-96 568,13	-96 568,13				-96 568,13
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 068 121,61	-96 568,13	971 553,48	590 870,53		590 870,53	380 682,95
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 068 121,61	-96 568,13	971 553,48	590 870,53		590 870,53	380 682,95
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 455,00	96 568,13	99 023,13	99 023,13		99 023,13	
041	Opérations patrimoniales	16 476,00		16 476,00				16 476,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	18 931,00	96 568,13	115 499,13	99 023,13		99 023,13	16 476,00
TOTAL GENERAL		1 087 052,61		1 087 052,61	689 893,66		689 893,66	397 158,95

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	1 043 725,49	-11 739,00	1 031 986,49	699 879,57	1 271,96	698 607,61	333 378,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 550 000,00		1 550 000,00	1 421 347,99		1 421 347,99	128 652,01
014	Atténuations de produits		11 739,00	11 739,00	11 739,00		11 739,00	
65	Autres charges de gestion courante	260 000,00		260 000,00	235 889,29		235 889,29	24 110,71
66	Charges financières	100 000,00		100 000,00	98 783,23		98 783,23	1 216,77
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		10 000,00				10 000,00
68	Dotations aux provisions	1 000,00		1 000,00				1 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 964 725,49		2 964 725,49	2 467 639,08	1 271,96	2 466 367,12	498 358,37
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 455,00	96 568,13	99 023,13	99 023,13		99 023,13	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 455,00	96 568,13	99 023,13	99 023,13		99 023,13	
TOTAL GENERAL		2 967 180,49	96 568,13	3 063 748,62	2 566 662,21	1 271,96	2 565 390,25	498 358,37

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	50 000,00		50 000,00	104 144,69		104 144,69	-54 144,69
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	137 100,00		137 100,00	167 443,06	682,05	166 761,01	-29 661,01
73	Impôts et taxes	1 720 466,00		1 720 466,00	1 753 684,62		1 753 684,62	-33 218,62
74	Dotations, subventions et participations	773 500,00		773 500,00	915 445,93		915 445,93	-141 945,93
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00		40 000,00	66 249,96	304,92	65 945,04	-25 945,04
77	Produits exceptionnels	6 000,00	96 568,13	102 568,13	195 479,01		195 479,01	-92 910,88
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 727 066,00	96 568,13	2 823 634,13	3 202 447,27	986,97	3 201 460,30	-377 826,17
002	Résultat de fonctionnement reporté	240 114,49		240 114,49				240 114,49
TOTAL GENERAL		2 967 180,49	96 568,13	3 063 748,62	3 202 447,27	986,97	3 201 460,30	-137 711,68

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	178 210,76		178 210,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	178 210,76		178 210,76
2031	Frais d'études	40 261,20		40 261,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	40 261,20		40 261,20
20422	Bâtiments et installations	1 764,00		1 764,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	1 764,00		1 764,00
2111	Terrains nus	56 479,82		56 479,82
2128	Autres agencements et aménagement de terrains	48 850,00		48 850,00
21312	Batiments scolaires	293 161,66		293 161,66
21318	Autres batiments publics	5 629,68		5 629,68
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	1 120,56		1 120,56
2152	Installations de voirie	289,56		289,56
21538	Autres réseaux	1 617,12		1 617,12
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 214,04		5 214,04
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	513,71		513,71
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 459,53		1 459,53
2184	Mobilier	3 565,19		3 565,19
2188	Autres immobilisations corporelles	16 236,55		16 236,55
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	434 137,42		434 137,42
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	654 373,38		654 373,38
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	654 373,38		654 373,38
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	654 373,38		654 373,38

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	45 121,49		45 121,49
10223	Taxe locale d'équipement	167,00		167,00
10226	Taxe daménagement	22 990,79		22 990,79
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	375 000,00		375 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et reserves	443 279,28		443 279,28
1321	Etat et Etablissements Nationaux	11 898,84		11 898,84
1322	Région	28 000,00		28 000,00
1323	Département	20 822,88		20 822,88
13251	GFP de rattachement	53 415,20		53 415,20
1328	Autres	33 454,33		33 454,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement reçues	147 591,25		147 591,25
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	590 870,53		590 870,53
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	590 870,53		590 870,53
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	90 018,88		90 018,88
21318	Autres batiments publics	6 549,25		6 549,25
280422	Bâtiments et installations	2 455,00		2 455,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 023,13		99 023,13
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	99 023,13		99 023,13
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	689 893,66		689 893,66

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services - autres que terrains à aménager	87 324,31		87 324,31
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	15 759,67		15 759,67
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	99 588,33	1 101,53	98 486,80
60621	Achats non stockés de combustibles	2 035,74		2 035,74
60622	Achats non stockés de carburants	6 420,00		6 420,00
60623	Achats non stockés d'alimentation	489,12		489,12
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	536,47		536,47
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	13 350,62		13 350,62
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	10 525,98		10 525,98
60633	Achats non stockés de fournitures de voirie	18 401,77		18 401,77
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	4 540,70		4 540,70
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	4 573,81		4 573,81
6067	Achats non stockés de fournitures scolaires	9 613,12		9 613,12
611	Contrats prestations de services	91 856,01		91 856,01
6135	Services extérieurs - locations mobilières	17 682,84		17 682,84
61521	Services extérieurs - entretien et réparations de terrains	20 855,20		20 855,20
615221	Bâtiments publics	25 781,54		25 781,54
615231	Voieries	3 168,84		3 168,84
615232	Réseaux	12 654,05		12 654,05
61524	Services extérieurs - entretien et réparations de bois et forêts	384,36		384,36
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	11 661,42		11 661,42
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobilier	4 695,86		4 695,86
6156	Services extérieurs - maintenance	29 814,41		29 814,41
6161	Multirisques	19 741,43	170,43	19 571,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
617	Services extérieurs - études et recherches	420,00		420,00
6188	Services extérieurs - autres frais divers	34,02		34,02
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	11 074,56		11 074,56
6227	Rémunération d'intermédiaires et honoraires frais d'actes et de contentieux	39 842,78		39 842,78
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	2 874,00		2 874,00
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	77 404,87		77 404,87
6237	Publicité publications relations publiques - publications	2 586,33		2 586,33
6241	Transports - transports de biens	6 120,00		6 120,00
6247	Transports - transports collectifs	9 320,00		9 320,00
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	929,89		929,89
6261	Frais d'affranchissement	3 482,78		3 482,78
6262	Frais de télécommunications	11 752,01		11 752,01
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	1 162,24		1 162,24
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	9 134,49		9 134,49
63512	Impôts directs - taxes foncières	12 286,00		12 286,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	699 879,57	1 271,96	698 607,61
6218	Autre personnel extérieur au service	860,64		860,64
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	14 256,95		14 256,95
6411	Personnel titulaire	749 495,39		749 495,39
6413	Personnel non titulaire	199 242,62		199 242,62
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	179 672,66		179 672,66
6453	Cotisations aux caisses de retraites	211 294,10		211 294,10
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	8 068,58		8 068,58
6455	Charges de sécurité sociale et prévoyance - Cotisations pour assurance du personnel	51 211,22		51 211,22

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6456	Charges sécurité sociale et prévoyance versement F N C du supplément familial	2 073,00		2 073,00
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	5 172,83		5 172,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 421 347,99		1 421 347,99
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	11 739,00		11 739,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	11 739,00		11 739,00
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	82 931,76		82 931,76
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	3 483,12		3 483,12
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires adjoints et conseillers	5 620,38		5 620,38
6535	Frais de formation des maires adjoints et conseillers	4 938,00		4 938,00
6553	Contingents et participations obligatoires - service d'incendie	76 430,60		76 430,60
65548	aAutres contributions	37 323,90		37 323,90
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS)	8 000,00		8 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	17 160,00		17 160,00
65888	Autres	1,53		1,53
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	235 889,29		235 889,29
66111	Intérêts réglés à l'échéance	98 783,23		98 783,23
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	98 783,23		98 783,23
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 467 639,08	1 271,96	2 466 367,12
675	Charges exceptionnelles - valeurs comptables des immobilisations cédées	6 549,25		6 549,25
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	90 018,88		90 018,88
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	2 455,00		2 455,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 023,13		99 023,13

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	99 023,13		99 023,13
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 566 662,21	1 271,96	2 565 390,25

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	104 144,69		104 144,69
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	104 144,69		104 144,69
70311	Utilisation du domaine - concession dans les cimetières (produit net)	3 334,00		3 334,00
70321	Utilisation du domaine - droits stationnement et location voie publique	21,97		21,97
70388	Utilisation du domaine - autres redevances et recettes diverses	10 545,00	62,50	10 482,50
7067	Prestations services - redevances et droits services péri-scolaires et enseignement	150 342,09	619,55	149 722,54
70876	Autres produits remboursement frais par le GFP de rattachement	3 200,00		3 200,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	167 443,06	682,05	166 761,01
73111	Impôts directs locaux	1 634 490,00		1 634 490,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	4 300,00		4 300,00
73211	Attribution de compensation	17 232,00		17 232,00
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	12 989,00		12 989,00
7336	Taxes services publics et domaine - droits de place	2 177,86		2 177,86
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	81 943,76		81 943,76
7388	Autres taxes diverses	552,00		552,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	1 753 684,62		1 753 684,62
7411	Dotations globales fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	325 898,00		325 898,00
74121	Dotations de solidarité rurale	181 547,00		181 547,00
74127	Dotations nationales de péréquation	127 472,00		127 472,00
742	Dotations aux élus locaux	333,00		333,00
74718	Autres participations de l'Etat	21 128,00		21 128,00
7472	Participations - Régions	6 340,00		6 340,00
7478	Participations - autres organismes	100 294,24		100 294,24
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	17 197,00		17 197,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
748388	Autres	135 236,69		135 236,69
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	915 445,93		915 445,93
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	32 602,90	304,92	32 297,98
7588	Autres produits divers de gestion courante	33 647,06		33 647,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	66 249,96	304,92	65 945,04
7713	Produits exceptionnels sur opérations gestion - libéralités recues	1 441,88		1 441,88
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 469,47		4 469,47
775	Produits exceptionnels - produits des cessions d'immobilisations	96 568,13		96 568,13
7788	Produits exceptionnels divers	92 999,53		92 999,53
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	195 479,01		195 479,01
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 202 447,27	986,97	3 201 460,30
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 202 447,27	986,97	3 201 460,30

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		2 665 739,17					2 665 739,17			2 665 739,17
10222	FCTVA		2 077 039,74			45 121,49		2 122 161,23			2 122 161,23
10223	TLE		617 983,20			167,00		618 150,20			618 150,20
10226	Taxe d'aménagement		81 154,80			22 990,79		104 145,59			104 145,59
1022	Sous Total compte 1022		2 776 177,74			68 279,28		2 844 457,02			2 844 457,02
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		176 697,85					176 697,85			176 697,85
102	Sous Total compte 102		5 618 614,76			68 279,28		5 686 894,04			5 686 894,04
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		7 634 976,53			375 000,00		8 009 976,53			8 009 976,53
106	Sous Total compte 106		7 634 976,53			375 000,00		8 009 976,53			8 009 976,53
10	Sous Total compte 10		13 253 591,29			443 279,28		13 696 870,57			13 696 870,57
110	Report à nouveau solde créditeur		313 686,18	375 000,00	301 428,31			375 000,00	615 114,49		240 114,49
11	Sous Total compte 11		313 686,18	375 000,00	301 428,31			375 000,00	615 114,49		240 114,49
12	Résultat exercice excéd déficit		301 428,31	301 428,31				301 428,31	301 428,31		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Sous Total compte 12		301 428,31	301 428,31				301 428,31	301 428,31		0,00
1321	Etat et EPN		558 774,60			11 898,84		570 673,44			570 673,44
1322	Région		266 065,09			28 000,00		294 065,09			294 065,09
1323	Dépt		1 601 135,87			20 822,88		1 621 958,75			1 621 958,75
13251	GFP de rattachement		140 882,96			53 415,20		194 298,16			194 298,16
13258	Autres groupements		63 823,00					63 823,00			63 823,00
1325	Sous Total compte 1325		204 705,96			53 415,20		258 121,16			258 121,16
1328	Autres		354 523,51			33 454,33		387 977,84			387 977,84
132	Sous Total compte 132		2 985 205,03			147 591,25		3 132 796,28			3 132 796,28
1341	Dotation d'équipement territoires ruraux		134 098,52					134 098,52			134 098,52
134	Sous Total compte 134		134 098,52					134 098,52			134 098,52
1383	Autres subv invest non transf Dépt		70 750,00					70 750,00			70 750,00
1388	Autres subv invest non transf autres		468 061,10					468 061,10			468 061,10

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
138	Sous Total compte 138		538 811,10						538 811,10		538 811,10
13	Sous Total compte 13		3 658 114,65				147 591,25		3 805 705,90		3 805 705,90
1641	Emprunts en euros		2 141 586,12			178 210,76		178 210,76	2 141 586,12		1 963 375,36
164	Sous Total compte 164		2 141 586,12			178 210,76		178 210,76	2 141 586,12		1 963 375,36
165	Dép et caution reçus		92 867,04						92 867,04		92 867,04
16	Sous Total compte 16		2 234 453,16			178 210,76		178 210,76	2 234 453,16		2 056 242,40
192	Plus ou moins-values cessions immo		1 085 830,24				90 018,88		1 175 849,12		1 175 849,12
193	Autres neutralisat° et régularisat° d'op	162 409,88						162 409,88		162 409,88	
19	Sous Total compte 19	162 409,88	1 085 830,24				90 018,88	162 409,88	1 175 849,12		1 013 439,24
	Total classe 1	162 409,88	20 847 103,83	676 428,31	301 428,31	178 210,76	680 889,41	1 017 048,95	21 829 421,55	162 409,88	20 974 782,48
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	8 552,17						8 552,17		8 552,17	
2031	Frais d'études	35 592,00				40 261,20		75 853,20		75 853,20	
203	Sous Total compte 203	35 592,00				40 261,20		75 853,20		75 853,20	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20422	Bâtiments et installations	12 276,00			1 080,00	1 764,00		14 040,00	1 080,00	12 960,00	
2042	Sous Total compte 2042	12 276,00			1 080,00	1 764,00		14 040,00	1 080,00	12 960,00	
204	Sous Total compte 204	12 276,00			1 080,00	1 764,00		14 040,00	1 080,00	12 960,00	
2051	Concessions et droit similaires	2 982,70						2 982,70		2 982,70	
205	Sous Total compte 205	2 982,70						2 982,70		2 982,70	
20	Sous Total compte 20	59 402,87			1 080,00	42 025,20		101 428,07	1 080,00	100 348,07	
2111	Terrains nus	669 465,32				56 479,82		725 945,14		725 945,14	
2112	Terrains de voirie	117 691,39						117 691,39		117 691,39	
2113	Terr aménagés autres que voirie	256 477,12						256 477,12		256 477,12	
2115	Terrains bâtis	459 692,40						459 692,40		459 692,40	
2116	Cimetières	100 039,70						100 039,70		100 039,70	
2117	Bois et forêts	611 997,83						611 997,83		611 997,83	
2118	Autres terrains	240 762,68						240 762,68		240 762,68	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
211	Sous Total compte 211	2 456 126,44				56 479,82		2 512 606,26		2 512 606,26	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 654,40						1 654,40		1 654,40	
2128	Autres agencet et aménegt terrains	2 449 816,08				48 850,00		2 498 666,08		2 498 666,08	
212	Sous Total compte 212	2 451 470,48				48 850,00		2 500 320,48		2 500 320,48	
21311	Hôtel de ville	196 156,13						196 156,13		196 156,13	
21312	Batiments scolaires	3 389 944,67				293 161,66		3 683 106,33		3 683 106,33	
21316	Construct-batiments publics-equipet cimet	316 269,98						316 269,98		316 269,98	
21318	Autres batiments publics	4 026 911,10				5 629,68	6 549,25	4 032 540,78	6 549,25	4 025 991,53	
2131	Sous Total compte 2131	7 929 281,88				298 791,34	6 549,25	8 228 073,22	6 549,25	8 221 523,97	
2135	Instal gales agencet amégts const	129 758,57				1 120,56		130 879,13		130 879,13	
2138	Autres constructions	509 426,72						509 426,72		509 426,72	
213	Sous Total compte 213	8 568 467,17				299 911,90	6 549,25	8 868 379,07	6 549,25	8 861 829,82	
2151	Réseaux de voirie	3 189 309,09						3 189 309,09		3 189 309,09	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2152	Installations de voirie	28 320,66				289,56		28 610,22		28 610,22	
21532	Réseaux assainissement	22 523,96						22 523,96		22 523,96	
21534	Réseaux électrification	290 670,00						290 670,00		290 670,00	
21538	Autres réseaux	161 422,53				1 617,12		163 039,65		163 039,65	
2153	Sous Total compte 2153	474 616,49				1 617,12		476 233,61		476 233,61	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	4 868,59						4 868,59		4 868,59	
2156	Sous Total compte 2156	4 868,59						4 868,59		4 868,59	
21571	Mat outil voirie mat roulant	22 911,57						22 911,57		22 911,57	
21578	Autre mat et outillage de voirie	132 965,38				5 214,04		138 179,42		138 179,42	
2157	Sous Total compte 2157	155 876,95				5 214,04		161 090,99		161 090,99	
2158	Autres instal mat outil tech	100 357,09				513,71		100 870,80		100 870,80	
215	Sous Total compte 215	3 953 348,87				7 634,43		3 960 983,30		3 960 983,30	
21783	Mat bureau mat informatique	1 070,76						1 070,76		1 070,76	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2178	Sous Total compte 2178	1 070,76						1 070,76		1 070,76	
217	Sous Total compte 217	1 070,76						1 070,76		1 070,76	
2181	Instal gales agentct amngts divers	90 409,85						90 409,85		90 409,85	
2182	Mat de transport	295 069,71						295 069,71		295 069,71	
2183	Mat bureau mat informatique	131 693,41				1 459,53		133 152,94		133 152,94	
2184	Mobilier	562 901,09				3 565,19		566 466,28		566 466,28	
2188	Autres immobilisations corporelles	459 112,87				16 236,55		475 349,42		475 349,42	
218	Sous Total compte 218	1 539 186,93				21 261,27		1 560 448,20		1 560 448,20	
21	Sous Total compte 21	18 969 670,65				434 137,42	6 549,25	19 403 808,07	6 549,25	19 397 258,82	
241	Immo mises en concession ou en affermage	842 255,57						842 255,57		842 255,57	
2423	Immob mises à dispo EPCI	161 469,04						161 469,04		161 469,04	
242	Sous Total compte 242	161 469,04						161 469,04		161 469,04	
24	Sous Total compte 24	1 003 724,61						1 003 724,61		1 003 724,61	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
261	Titres de participation	2 000,00						2 000,00		2 000,00	
26	Sous Total compte 26	2 000,00						2 000,00		2 000,00	
272	Titres immob : droit de créance	304,90						304,90		304,90	
275	Dépôts et cautionnements versés	88 500,00						88 500,00		88 500,00	
27	Sous Total compte 27	88 804,90						88 804,90		88 804,90	
280422	Bâtiments et installations		3 974,00	1 080,00		2 455,00		1 080,00	6 429,00		5 349,00
28042	Sous Total compte 28042		3 974,00	1 080,00		2 455,00		1 080,00	6 429,00		5 349,00
2804	Sous Total compte 2804		3 974,00	1 080,00		2 455,00		1 080,00	6 429,00		5 349,00
280	Sous Total compte 280		3 974,00	1 080,00		2 455,00		1 080,00	6 429,00		5 349,00
281532	Réseaux assainissement		22 523,96						22 523,96		22 523,96
28153	Sous Total compte 28153		22 523,96						22 523,96		22 523,96
2815	Sous Total compte 2815		22 523,96						22 523,96		22 523,96
281	Sous Total compte 281		22 523,96						22 523,96		22 523,96

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28	Sous Total compte 28		26 497,96	1 080,00			2 455,00	1 080,00	28 952,96		27 872,96
	Total classe 2	20 123 603,03	26 497,96	1 080,00	1 080,00	476 162,62	9 004,25	20 600 845,65	36 582,21	20 592 136,40	27 872,96
4011	Fournisseurs			604 177,87	604 177,87			604 177,87	604 177,87		0,00
401	Sous Total compte 401			604 177,87	604 177,87			604 177,87	604 177,87		0,00
4041	Fournis immob			496 108,22	496 108,22			496 108,22	496 108,22		0,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		24 445,12		6 798,61				31 243,73		31 243,73
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions			21 709,60	21 709,60			21 709,60	21 709,60		0,00
4047	Sous Total compte 4047		24 445,12	21 709,60	28 508,21			21 709,60	52 953,33		31 243,73
404	Sous Total compte 404		24 445,12	517 817,82	524 616,43			517 817,82	549 061,55		31 243,73
40	Sous Total compte 40		24 445,12	1 121 995,69	1 128 794,30			1 121 995,69	1 153 239,42		31 243,73
4111	Redevables - amiable	26,80		37 941,98	36 289,10			37 968,78	36 289,10	1 679,68	
411	Sous Total compte 411	26,80		37 941,98	36 289,10			37 968,78	36 289,10	1 679,68	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	5 103,68		20 200,16	25 303,84			25 303,84	25 303,84		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	489,26		4 950,00	50,19			5 439,26	50,19	5 389,07	
414	Sous Total compte 414	5 592,94		25 150,16	25 354,03			30 743,10	25 354,03	5 389,07	
41	Sous Total compte 41	5 619,74		63 092,14	61 643,13			68 711,88	61 643,13	7 068,75	
421	Personnel - rémunérations dues			739 924,56	739 924,56			739 924,56	739 924,56		0,00
42	Sous Total compte 42			739 924,56	739 924,56			739 924,56	739 924,56		0,00
431	Sécurite sociale			350 769,86	350 769,86			350 769,86	350 769,86		0,00
437	Autres organismes sociaux			322 116,68	322 116,68			322 116,68	322 116,68		0,00
43	Sous Total compte 43			672 886,54	672 886,54			672 886,54	672 886,54		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			18 884,56	18 884,56			18 884,56	18 884,56		0,00
442	Sous Total compte 442			18 884,56	18 884,56			18 884,56	18 884,56		0,00
44351	Opér particul grp dépenses			37 323,90	37 323,90			37 323,90	37 323,90		0,00
44352	Opér particul avec grp recettes amiable			3 200,00	3 200,00			3 200,00	3 200,00		0,00
44356	Opér particul grp recettes contentieux	2 480,00			2 480,00			2 480,00	2 480,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4435	Sous Total compte 4435	2 480,00		40 523,90	43 003,90			43 003,90	43 003,90		0,00
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			8 000,00	8 000,00			8 000,00	8 000,00		0,00
4437	Sous Total compte 4437			8 000,00	8 000,00			8 000,00	8 000,00		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			76 430,60	76 430,60			76 430,60	76 430,60		0,00
4438	Sous Total compte 4438			76 430,60	76 430,60			76 430,60	76 430,60		0,00
443	Sous Total compte 443	2 480,00		124 954,50	127 434,50			127 434,50	127 434,50		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			18 995,07	18 995,07			18 995,07	18 995,07		0,00
44	Sous Total compte 44	2 480,00		162 834,13	165 314,13			165 314,13	165 314,13		0,00
452	CCAS rattaché		15 556,75	9 999,72	11 996,00			9 999,72	27 552,75		17 553,03
45	Sous Total compte 45		15 556,75	9 999,72	11 996,00			9 999,72	27 552,75		17 553,03
4621	Créances cess immob - amiable			96 568,13	96 568,13			96 568,13	96 568,13		0,00
462	Sous Total compte 462			96 568,13	96 568,13			96 568,13	96 568,13		0,00
4643	Vacations encaissées à reverser			25,00	25,00			25,00	25,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
464	Sous Total compte 464			25,00	25,00			25,00	25,00		0,00
466	Excédit de verSEMENT			620,97	620,97			620,97	620,97		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			95 523,30	95 523,30			95 523,30	95 523,30		0,00
4671	Sous Total compte 4671			95 523,30	95 523,30			95 523,30	95 523,30		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			7 363,03	5 963,03			7 363,03	5 963,03	1 400,00	
46726	Débiteurs divers - contentieux	1 860,09			1 011,86			1 860,09	1 011,86	848,23	
4672	Sous Total compte 4672	1 860,09		7 363,03	6 974,89			9 223,12	6 974,89	2 248,23	
467	Sous Total compte 467	1 860,09		102 886,33	102 498,19			104 746,42	102 498,19	2 248,23	
46	Sous Total compte 46	1 860,09		200 100,43	199 712,29			201 960,52	199 712,29	2 248,23	
4711	Verst des régisseurs			162 117,38	162 117,38			162 117,38	162 117,38		0,00
47131	Raet : verst contrib directes			1 966 165,00	1 966 165,00			1 966 165,00	1 966 165,00		0,00
47132	Raet : verst dgf			647 319,00	647 319,00			647 319,00	647 319,00		0,00
47134	Raet : subv			41 128,00	41 128,00			41 128,00	41 128,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Raet : autres			808 533,67	808 533,67			808 533,67	808 533,67		0,00
4713	Sous Total compte 4713			3 463 145,67	3 463 145,67			3 463 145,67	3 463 145,67		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			1,42	1,42			1,42	1,42		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			682,05	682,05			682,05	682,05		0,00
47141	Sous Total compte 47141			683,47	683,47			683,47	683,47		0,00
4714	Sous Total compte 4714			683,47	683,47			683,47	683,47		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			57 020,93	70 121,09			57 020,93	70 121,09		13 100,16
471	Sous Total compte 471			3 682 967,45	3 696 067,61			3 682 967,45	3 696 067,61		13 100,16
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			277 706,49	277 706,49			277 706,49	277 706,49		0,00
47218	Autres dépenses			425 639,19	425 639,19			425 639,19	425 639,19		0,00
4721	Sous Total compte 4721			703 345,68	703 345,68			703 345,68	703 345,68		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			212,50	212,50			212,50	212,50		0,00
472	Sous Total compte 472			703 558,18	703 558,18			703 558,18	703 558,18		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47	Sous Total compte 47			4 386 525,63	4 399 625,79			4 386 525,63	4 399 625,79		13 100,16
4961	Prov dépréciat cptes débiteurs div (nb)		1 000,00						1 000,00		1 000,00
496	Sous Total compte 496		1 000,00						1 000,00		1 000,00
49	Sous Total compte 49		1 000,00						1 000,00		1 000,00
	Total classe 4	9 959,83	41 001,87	7 357 358,84	7 379 896,74			7 367 318,67	7 420 898,61	9 316,98	62 896,92
5118	Autres valeurs à l'encaissement	815,87			815,87			815,87	815,87		0,00
511	Sous Total compte 511	815,87			815,87			815,87	815,87		0,00
515	Compte au trésor	617 415,05		3 426 124,16	3 106 180,06			4 043 539,21	3 106 180,06	937 359,15	
51	Sous Total compte 51	618 230,92		3 426 124,16	3 106 995,93			4 044 355,08	3 106 995,93	937 359,15	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	200,00		124,76	124,76			324,76	124,76	200,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	200,00						200,00		200,00	
541	Sous Total compte 541	400,00		124,76	124,76			524,76	124,76	400,00	
54	Sous Total compte 54	400,00		124,76	124,76			524,76	124,76	400,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaires			99 023,13	99 023,13			99 023,13	99 023,13		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			1 347,12	1 347,12			1 347,12	1 347,12		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			8 150,00	8 150,00			8 150,00	8 150,00		0,00
588	Autres virements internes			338 193,42	338 193,42			338 193,42	338 193,42		0,00
58	Sous Total compte 58			446 713,67	446 713,67			446 713,67	446 713,67		0,00
	Total classe 5	618 630,92		3 872 962,59	3 553 834,36			4 491 593,51	3 553 834,36	937 759,15	
6042	Achts prest serv autre que terr à aménag					87 324,31		87 324,31		87 324,31	
604	Sous Total compte 604					87 324,31		87 324,31		87 324,31	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					15 759,67		15 759,67		15 759,67	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					99 588,33	1 101,53	99 588,33	1 101,53	98 486,80	
6061	Sous Total compte 6061					115 348,00	1 101,53	115 348,00	1 101,53	114 246,47	
60621	Achts non stkés combustibles					2 035,74		2 035,74		2 035,74	
60622	Achts non stkés carburants					6 420,00		6 420,00		6 420,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60623	Achts non stkés d'aliment					489,12		489,12		489,12	
60628	Achts autres fournit non stkées					536,47		536,47		536,47	
6062	Sous Total compte 6062					9 481,33		9 481,33		9 481,33	
60631	Achts non stkés fournit entretien					13 350,62		13 350,62		13 350,62	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					10 525,98		10 525,98		10 525,98	
60633	Achts non stkés fournit voirie					18 401,77		18 401,77		18 401,77	
60636	Achts non stkés vêtements travail					4 540,70		4 540,70		4 540,70	
6063	Sous Total compte 6063					46 819,07		46 819,07		46 819,07	
6064	Achts non stkés fournit admin					4 573,81		4 573,81		4 573,81	
6067	Achts non stkés fournit scolaires					9 613,12		9 613,12		9 613,12	
606	Sous Total compte 606					185 835,33	1 101,53	185 835,33	1 101,53	184 733,80	
60	Sous Total compte 60					273 159,64	1 101,53	273 159,64	1 101,53	272 058,11	
611	Contrats prestations de services					91 856,01		91 856,01		91 856,01	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6135	Locations mobilières					17 682,84		17 682,84		17 682,84	
613	Sous Total compte 613					17 682,84		17 682,84		17 682,84	
61521	Entretien et réparations de terrains					20 855,20		20 855,20		20 855,20	
615221	Bâtiments publics					25 781,54		25 781,54		25 781,54	
61522	Sous Total compte 61522					25 781,54		25 781,54		25 781,54	
615231	Voieries					3 168,84		3 168,84		3 168,84	
615232	Réseaux					12 654,05		12 654,05		12 654,05	
61523	Sous Total compte 61523					15 822,89		15 822,89		15 822,89	
61524	Entretien réparations de bois et forêts					384,36		384,36		384,36	
6152	Sous Total compte 6152					62 843,99		62 843,99		62 843,99	
61551	Entretien réparations matériel roulant					11 661,42		11 661,42		11 661,42	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					4 695,86		4 695,86		4 695,86	
6155	Sous Total compte 6155					16 357,28		16 357,28		16 357,28	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6156	Maintenance					29 814,41		29 814,41		29 814,41	
615	Sous Total compte 615					109 015,68		109 015,68		109 015,68	
6161	Multirisques					19 741,43	170,43	19 741,43	170,43	19 571,00	
616	Sous Total compte 616					19 741,43	170,43	19 741,43	170,43	19 571,00	
617	Etudes et recherches					420,00		420,00		420,00	
6188	Autres frais divers					34,02		34,02		34,02	
618	Sous Total compte 618					34,02		34,02		34,02	
61	Sous Total compte 61					238 749,98	170,43	238 749,98	170,43	238 579,55	
6218	Autre personnel extérieur au service					860,64		860,64		860,64	
621	Sous Total compte 621					860,64		860,64		860,64	
6226	Rému intermédi honoraires					11 074,56		11 074,56		11 074,56	
6227	Rému intermédi honoraires frais act cont					39 842,78		39 842,78		39 842,78	
622	Sous Total compte 622					50 917,34		50 917,34		50 917,34	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6231	Pub public relat publ annonces insert					2 874,00		2 874,00		2 874,00	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					77 404,87		77 404,87		77 404,87	
6237	Pub public relat publ publications					2 586,33		2 586,33		2 586,33	
623	Sous Total compte 623					82 865,20		82 865,20		82 865,20	
6241	Transports de biens					6 120,00		6 120,00		6 120,00	
6247	Transports collectifs					9 320,00		9 320,00		9 320,00	
624	Sous Total compte 624					15 440,00		15 440,00		15 440,00	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					929,89		929,89		929,89	
625	Sous Total compte 625					929,89		929,89		929,89	
6261	Frais d'affranchissement					3 482,78		3 482,78		3 482,78	
6262	Frais de télécommunication					11 752,01		11 752,01		11 752,01	
626	Sous Total compte 626					15 234,79		15 234,79		15 234,79	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					1 162,24		1 162,24		1 162,24	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6281	Aut serv extér concours divers					9 134,49		9 134,49		9 134,49	
628	Sous Total compte 628					9 134,49		9 134,49		9 134,49	
62	Sous Total compte 62					176 544,59		176 544,59		176 544,59	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					14 256,95		14 256,95		14 256,95	
633	Sous Total compte 633					14 256,95		14 256,95		14 256,95	
63512	Impôts directs - taxes foncières					12 286,00		12 286,00		12 286,00	
6351	Sous Total compte 6351					12 286,00		12 286,00		12 286,00	
635	Sous Total compte 635					12 286,00		12 286,00		12 286,00	
63	Sous Total compte 63					26 542,95		26 542,95		26 542,95	
6411	Personnel titulaire					749 495,39		749 495,39		749 495,39	
6413	Personnel non titulaire					199 242,62		199 242,62		199 242,62	
6419	Rembst rémunérations du persel						104 144,69		104 144,69		104 144,69
641	Sous Total compte 641					948 738,01	104 144,69	948 738,01	104 144,69	844 593,32	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					179 672,66		179 672,66		179 672,66	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					211 294,10		211 294,10		211 294,10	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					8 068,58		8 068,58		8 068,58	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					51 211,22		51 211,22		51 211,22	
6456	Charges sécu verst FNC et SF					2 073,00		2 073,00		2 073,00	
645	Sous Total compte 645					452 319,56		452 319,56		452 319,56	
6475	Autres charges sociales médecine travail					5 172,83		5 172,83		5 172,83	
647	Sous Total compte 647					5 172,83		5 172,83		5 172,83	
64	Sous Total compte 64					1 406 230,40	104 144,69	1 406 230,40	104 144,69	1 302 085,71	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					82 931,76		82 931,76		82 931,76	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					3 483,12		3 483,12		3 483,12	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					5 620,38		5 620,38		5 620,38	
6535	Frais formation maires adjts conseil					4 938,00		4 938,00		4 938,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
653	Sous Total compte 653					96 973,26		96 973,26		96 973,26	
6553	Cont particip service incendie					76 430,60		76 430,60		76 430,60	
65548	Autres contributions					37 323,90		37 323,90		37 323,90	
6554	Sous Total compte 6554					37 323,90		37 323,90		37 323,90	
655	Sous Total compte 655					113 754,50		113 754,50		113 754,50	
657362	CCAS					8 000,00		8 000,00		8 000,00	
65736	Sous Total compte 65736					8 000,00		8 000,00		8 000,00	
6573	Sous Total compte 6573					8 000,00		8 000,00		8 000,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					17 160,00		17 160,00		17 160,00	
657	Sous Total compte 657					25 160,00		25 160,00		25 160,00	
65888	Autres					1,53		1,53		1,53	
6588	Sous Total compte 6588					1,53		1,53		1,53	
658	Sous Total compte 658					1,53		1,53		1,53	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65	Sous Total compte 65					235 889,29		235 889,29		235 889,29	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					98 783,23		98 783,23		98 783,23	
6611	Sous Total compte 6611					98 783,23		98 783,23		98 783,23	
661	Sous Total compte 661					98 783,23		98 783,23		98 783,23	
66	Sous Total compte 66					98 783,23		98 783,23		98 783,23	
675	Charges except vnc immob cédées					6 549,25		6 549,25		6 549,25	
6761	Différences sur réalisations (positives)					90 018,88		90 018,88		90 018,88	
676	Sous Total compte 676					90 018,88		90 018,88		90 018,88	
67	Sous Total compte 67					96 568,13		96 568,13		96 568,13	
6811	DA - immob					2 455,00		2 455,00		2 455,00	
681	Sous Total compte 681					2 455,00		2 455,00		2 455,00	
68	Sous Total compte 68					2 455,00		2 455,00		2 455,00	
	Total classe 6					2 554 923,21	105 416,65	2 554 923,21	105 416,65	2 553 651,25	104 144,69

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70311	Concession dans cimetières (produit net)						3 334,00		3 334,00		3 334,00
7031	Sous Total compte 7031						3 334,00		3 334,00		3 334,00
70321	Droits stationnement location voie pub						21,97		21,97		21,97
7032	Sous Total compte 7032						21,97		21,97		21,97
70388	Autres redevances et recettes diverses					62,50	10 545,00	62,50	10 545,00		10 482,50
7038	Sous Total compte 7038					62,50	10 545,00	62,50	10 545,00		10 482,50
703	Sous Total compte 703					62,50	13 900,97	62,50	13 900,97		13 838,47
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol					619,55	150 342,09	619,55	150 342,09		149 722,54
706	Sous Total compte 706					619,55	150 342,09	619,55	150 342,09		149 722,54
70876	Aut prod rembst frais par GFP rattach						3 200,00		3 200,00		3 200,00
7087	Sous Total compte 7087						3 200,00		3 200,00		3 200,00
708	Sous Total compte 708						3 200,00		3 200,00		3 200,00
70	Sous Total compte 70					682,05	167 443,06	682,05	167 443,06		166 761,01

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73111	Impôts directs locaux						1 634 490,00		1 634 490,00		1 634 490,00
7311	Sous Total compte 7311						1 634 490,00		1 634 490,00		1 634 490,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						4 300,00		4 300,00		4 300,00
731	Sous Total compte 731						1 638 790,00		1 638 790,00		1 638 790,00
73211	Attribution de compensation						17 232,00		17 232,00		17 232,00
7321	Sous Total compte 7321						17 232,00		17 232,00		17 232,00
73223	Fds péréquat ° ressources comm et interco						12 989,00		12 989,00		12 989,00
7322	Sous Total compte 7322						12 989,00		12 989,00		12 989,00
732	Sous Total compte 732						30 221,00		30 221,00		30 221,00
7336	Droits de place						2 177,86		2 177,86		2 177,86
733	Sous Total compte 733						2 177,86		2 177,86		2 177,86
7351	Taxe sur électricité						81 943,76		81 943,76		81 943,76
735	Sous Total compte 735						81 943,76		81 943,76		81 943,76

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7388	Autres taxes diverses						552,00		552,00		552,00
738	Sous Total compte 738						552,00		552,00		552,00
7391178	Autres restitutions dégrt contrib direct					11 739,00		11 739,00		11 739,00	
739117	Sous Total compte 739117					11 739,00		11 739,00		11 739,00	
73911	Sous Total compte 73911					11 739,00		11 739,00		11 739,00	
7391	Sous Total compte 7391					11 739,00		11 739,00		11 739,00	
739	Sous Total compte 739					11 739,00		11 739,00		11 739,00	
73	Sous Total compte 73					11 739,00	1 753 684,62	11 739,00	1 753 684,62		1 741 945,62
7411	DGFdotation forfaitaire						325 898,00		325 898,00		325 898,00
74121	Dotation de solidarité rurale						181 547,00		181 547,00		181 547,00
74127	Dotation nationale de péréquation						127 472,00		127 472,00		127 472,00
7412	Sous Total compte 7412						309 019,00		309 019,00		309 019,00
741	Sous Total compte 741						634 917,00		634 917,00		634 917,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
742	Dot aux élus locaux						333,00		333,00		333,00
74718	Autres participations Etat						21 128,00		21 128,00		21 128,00
7471	Sous Total compte 7471						21 128,00		21 128,00		21 128,00
7472	Participations - Région						6 340,00		6 340,00		6 340,00
7478	Participations - autres organismes						100 294,24		100 294,24		100 294,24
747	Sous Total compte 747						127 762,24		127 762,24		127 762,24
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						17 197,00		17 197,00		17 197,00
748388	Autres						135 236,69		135 236,69		135 236,69
74838	Sous Total compte 74838						135 236,69		135 236,69		135 236,69
7483	Sous Total compte 7483						152 433,69		152 433,69		152 433,69
748	Sous Total compte 748						152 433,69		152 433,69		152 433,69
74	Sous Total compte 74						915 445,93		915 445,93		915 445,93
752	Revenus des immeubles					304,92	32 602,90	304,92	32 602,90		32 297,98

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7588	Autres produits divers de gestion couran						33 647,06		33 647,06		33 647,06
758	Sous Total compte 758						33 647,06		33 647,06		33 647,06
75	Sous Total compte 75					304,92	66 249,96	304,92	66 249,96		65 945,04
7713	Libéralités recues						1 441,88		1 441,88		1 441,88
7718	Autres prod except sur opé gestion						4 469,47		4 469,47		4 469,47
771	Sous Total compte 771						5 911,35		5 911,35		5 911,35
775	Produits des cessions d'immobilisati						96 568,13		96 568,13		96 568,13
7788	Produits exceptionnels divers						92 999,53		92 999,53		92 999,53
778	Sous Total compte 778						92 999,53		92 999,53		92 999,53
77	Sous Total compte 77						195 479,01		195 479,01		195 479,01
	Total classe 7					12 725,97	3 098 302,58	12 725,97	3 098 302,58	11 739,00	3 097 315,61
	Total général	20 914 603,66	20 914 603,66	11 907 829,74	11 236 239,41	3 222 022,56	3 893 612,89	36 044 455,96	36 044 455,96	24 267 012,66	24 267 012,66

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

32500 - MONTBAZIN

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **MONTBAZIN** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



Objet : Adoption du compte administratif du budget principal de l'année 2023

Monsieur le Maire précise que le Budget est présenté sur un nouveau support. Il indique les chiffres principaux qui sont comparables d'une année sur l'autre. Cela permet une plus grande transparence.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier :

- les dispositions de l'article L.1612.12 qui précise que l'arrêt des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le Compte Administratif (CA) du Maire, après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivante, du Compte de Gestion (CG) établi par le comptable de la collectivité : ces documents doivent être concordants,
- l'article L.2121-14 du CGCT : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »,

CONSIDÉRANT que la séparation de l'ordonnateur et du comptable induit la coexistence d'une double comptabilité, celle du Maire et celle du comptable public,

CONSIDÉRANT que le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal peut se résumer ainsi :

Section de FONCTIONNEMENT				Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses				Dépenses			
Chapitre	Nature	Prévision BP	Réalisation	Chapitre	Nature	Prévision BP	Réalisation
011	Ch. à caractère générale	1 031 986,49	698 607,61	16	Emprunts et dettes	178 211,00	178 210,76
012	Ch. de personnel	1 550 000,00	1 421 347,99	20	Immob. Incorporelles	80 000,00	40 261,20
014	Atténuations de produits	11 739,00	11 739,00	204	Subv. Équipements	3 000,00	1 764,00
65	Autres ch. gest. Courante	260 000,00	235 889,29	21	Immob. Corporelles	781 840,00	434 137,42
66	Ch. Financières	100 000,00	98 783,23	41	Opérations patrimoniales	16 476,00	0,00
67	Ch. Exceptionnelles	10 000,00	0,00				
68	Dotations provisions	1 000,00	0,00				
042	Opé. ordre transf. sect.	2 455,00	99 023,13				
TOTAL			2 565 390,25	TOTAL			654 373,38
Recettes				Recettes			
Chapitre		Prévision BP	Réalisation	Chapitre		Prévision BP	Réalisation
013	Atténuations charges	50 000,00	104 144,69	10	Dotations fonds divers	73 121,61	68 279,28
70	Produits serv. Domaines	137 100,00	166 761,01	1068	Excédents Fct capitalisés	375 000,00	375 000,00
73	Impôts taxes	1 720 466,00	1 753 684,62	13	Subv. Investissement	620 000,00	147 591,25
74	Dotations participations	773 500,00	915 445,93	40	Opé. ordre transf. sect.	2 455,00	99 023,13
75	Autres produits	40 000,00	65 945,04	41	Opérations patrimoniales	16 476,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00	195 479,01				
TOTAL			3 201 460,30	TOTAL			689 893,66
Résultat Exercice 2023			636 070,05	Résultat Exercice 2023			35 520,28
R002 N-1			240 114,49	R001 N-1			-27 525,61
Résultat clôture			876 184,54	Résultat clôture			7 994,67
RESULTAT GENERAL DE CLOTURE EXERCICE 2023				884 179,21			

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante a été mise à disposition des élus au préalable de la séance à la Mairie de Montbazin ainsi que de manière dématérialisée avec la convocation

Selon Jean-Claude PINTEGNE, grâce à notre réflexion collective, les projets d'investissements de la commune correspondent aux orientations et critères d'attribution des subventions par les partenaires financiers institutionnels, tels que l'État, la Région, le Département et les Fonds de Concours de la Sète Agglopol Méditerranée. Grâce à ces cofinancements et à l'autofinancement propre de la commune, de nombreux projets ont été réalisés et le seront encore. De façon contradictoire, le Compte Administratif 2023 fait apparaître un faible montant de ces subventions par nos partenaires institutionnels, à hauteur de 150 000€ sur les 620 000€ attendus. Pour cause, près de 450 000€ seront versés en 2024 pour les projets finalisés aux écoles.

D'autre part, le compte administratif 2023 fait apparaître un résultat financier positif de près de 885 000€. Ce résultat va permettre de continuer des investissements pour la commune, sans un recours à l'emprunt, comme nous nous y étions engagés en début de mandat. Et malgré ces investissements, et ce non-recours à l'emprunt, nous gardons une part d'autofinancement importante et stable.

Enfin, le résultat positif du fonctionnement de l'année 2023, de près de 885 000€, permettra d'affecter une grande partie de cette somme aux recettes d'investissement du Budget Prévisionnel 2024.

Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux finances, M. Jean-Claude PINTEGNE, sous la Présidence du 1^{er} Adjoint, M. Aurélien DALOZ, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal, tel que présenté dans la maquette et la note synthétique annexées à la présente délibération,

- **ARTICLE 2** : ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

- **ARTICLE 3** : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire précise qu'une partie des recettes d'investissement du résultat 2023 sera mise en investissement en 2024. Le fonds de roulement sera plus favorable que l'année dernière. Il sera donc plus facile de répondre à nos engagements. Près de 450 000€ de subventions sont encore à récupérer sur l'année 2024, ainsi que près de 200 000€ de FCTVA liés au remboursement de la TVA des investissements de 2022. Pour autant, Monsieur le Maire souligne qu'il faut garder des marges de manœuvre en fonctionnement pour anticiper les dépenses de 2025.

Aurélien DALOZ souhaite rester vigilant sur les dépenses, pour investir plus tard. Il faut donc continuer à rechercher des subventions auprès des partenaires.

Philippe LORINQUER confirme qu'il faut rester prudent. La rigueur annoncée par le gouvernement peut inquiéter et il ne faut pas « baisser la garde ».

François BONHOMME demande de prêter attention aux remontées des taux de crédits.

Marjorie RIBES remercie pour cette gestion rigoureuse. L'équipe a été vigilante et a recherché des subventions. La santé financière de la commune est remarquable. Elle salue le travail des élus et des agents. Marjorie RIBES indique que c'est de l'argent public et qu'il faut être parcimonieux.

Philippe LORINQUER ajoute que la population a accepté et participé à cette rigueur.

Sophie LAUX-ROBERT précise que les associations ont également participé à ces économies. Il faut les remercier car il n'a pas toujours été simple de le mettre en œuvre.

Stéphane BEDEL remercie également les associations et il faudra le refléter dans l'attribution des subventions.

VOTE ADOPTE A L'UNANIMITE



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le CA constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	3 201 460 €	2 565 390 €
	Invest	689 893 €	654 373 €
Report de l'exercice 2022	Fonct	240 114 €	0 €
	Invest	0 €	27 525 €
Total exercice (réalisations + reports)		4 131 468 €	3 247 289 €
Résultat de clôture de l'exercice		884 179 €	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	0 €	0 €
Totaux cumulés		4 131 468 €	3 247 289 €
Résultat financier définitif		884 179 €	

Points marquants

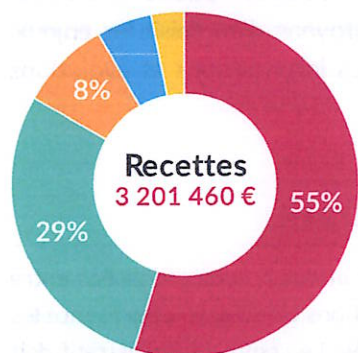
- ▶ Un résultat financier important de 884 179,21 €
- ▶ Pas de nouvel emprunt, ce qui diminue encore notre endettement
- ▶ Peu de subventions d'équipements reçues en 2023 car reportées en 2024



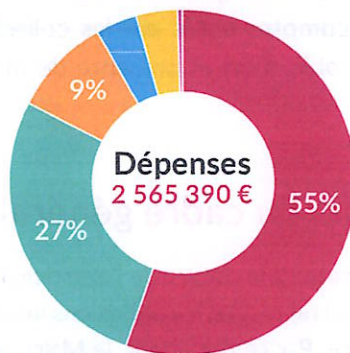
FINANCES COMMUNALES : Montbazin

Note de présentation du Compte Administratif : 2023

La section de fonctionnement



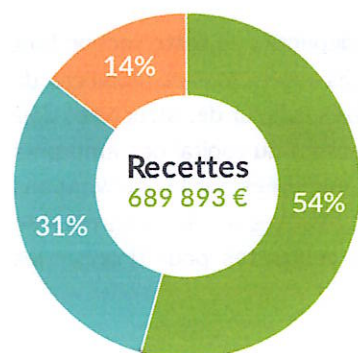
- Impôts et taxes : 1 753 684 €
- Dotations et participations : 915 445 €
- Autres recettes réelles : 269 002 €
- Produits des services : 166 761 €
- Produits des cessions : 96 568 €



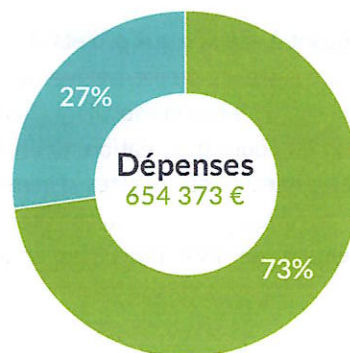
- Charges de personnel : 1 421 347 €
- Charges générales : 698 607 €
- Charges gestion courante : 235 889 €
- Dépenses d'ordre : 99 023 €
- Interêts d'emprunts : 98 783 €
- Autres dépenses réelles : 11 741 €

Les recettes de Fonctionnement s'élèvent à la somme 3 201 460,30 €. En y déduisant les produits des cessions de 96 568,00 € (vente immeuble 2023), on obtient des recettes réelles à hauteur de 3 104 892,30 €. Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales aux dépenses générales, 2 565 390,25 €, dont on déduit les dépenses d'ordre, soit 2 466 367,12 €. Les intérêts de la dette sont stables (98 783,23 €) en raison de taux fixes sur nos emprunts, et le non recours à celui-ci ces dernières années. Les taux d'imposition inchangés en 2023 (hors THRS) donnent un produit de taxes de 1 753 684,62 €.

La section d'investissement



- Excédents de fonct capitalisés : 375 000 €
- Dotations et subventions : 215 870 €
- Recettes d'ordre : 99 023 €



- Dépenses d'équipement : 476 162 €
- Remboursement du capital : 178 210 €

Après une année 2022, marquée par de forts investissements à hauteur de 1 458 703 €, l'exercice 2023 est une année prudente d'un montant de 654 373,38 €, en raison du report des recettes de subventions prévues en 2024. Le remboursement du capital de la dette reste stable à hauteur de 178 210,76 €. Une opération d'ordre à hauteur de 99 023,13 € est liée à la vente d'un immeuble du bien communal. Les recettes à la section d'investissement sont abondées d'un excédent de fonctionnement 2022 de 375 000 €.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	3 104 892 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 466 367 €
Épargne brute	638 525 €

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à **963 325** et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **28,60** ETP

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- MONTBAZIN (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340165600011

POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Mairie de Montbazin (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	29
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	32

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	MONTBAZIN Mairie de Montbazin	CA 2023
-------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	2 565 390,25	G	3 201 460,30
	Section d'investissement	B	654 373,38	H	689 893,66

REPORTS DE L'EXERCICE N-1					
	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	240 114,49
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	27 525,61	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 247 289,24	= G+H+I+J	4 131 468,45
--------------------------------	--	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)					
		Section de fonctionnement	E	0,00	K
Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00	

RESULTAT CUMULE					
		Section de fonctionnement	= A+C+E	2 565 390,25	= G+I+K
Section d'investissement	= B+D+F	681 898,99	= H+J+L	689 893,66	
TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 247 289,24	= G+H+I+J+K+L	4 131 468,45	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 031 986,49	698 607,61	0,00	0,00	333 378,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 550 000,00	1 421 347,99	0,00	0,00	128 652,01
014	Atténuations de produits	11 739,00	11 739,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	260 000,00	235 889,29	0,00	0,00	24 110,71
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 853 725,49	2 367 583,89	0,00	0,00	486 141,60
66	Charges financières	100 000,00	98 783,23	0,00	0,00	1 216,77
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	1 000,00	0,00			1 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 964 725,49	2 466 367,12	0,00	0,00	498 358,37
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 455,00	99 023,13			-96 568,13
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 455,00	99 023,13			-96 568,13
TOTAL		2 967 180,49	2 565 390,25	0,00	0,00	401 790,24
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	50 000,00	104 144,69	0,00	0,00	-54 144,69
70	Produits services, domaine et ventes div	137 100,00	166 761,01	0,00	0,00	-29 661,01
73	Impôts et taxes	1 720 466,00	1 753 684,62	0,00	0,00	-33 218,62
74	Dotations et participations	773 500,00	915 445,93	0,00	0,00	-141 945,93
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	65 945,04	0,00	0,00	-25 945,04
Total des recettes de gestion courante		2 721 066,00	3 005 981,29	0,00	0,00	-284 915,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00	195 479,01	0,00	0,00	-189 479,01
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 727 066,00	3 201 460,30	0,00	0,00	-474 394,30
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		2 727 066,00	3 201 460,30	0,00	0,00	-474 394,30
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 240 114,49				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	80 000,00	40 261,20	0,00	39 738,80
204	Subventions d'équipement versées	3 000,00	1 764,00	0,00	1 236,00
21	Immobilisations corporelles	781 840,00	434 137,42	0,00	347 702,58
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	864 840,00	476 162,62	0,00	388 677,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	178 211,00	178 210,76	0,00	0,24
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	178 211,00	178 210,76	0,00	0,24
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 043 051,00	654 373,38	0,00	388 677,62
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	16 476,00	0,00		16 476,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	16 476,00	0,00		16 476,00
	TOTAL	1 059 527,00	654 373,38	0,00	405 153,62
	Pour information	(2) 27 525,61			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	620 000,00	147 591,25	0,00	472 408,75
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	620 000,00	147 591,25	0,00	472 408,75
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	73 121,61	68 279,28	0,00	4 842,33
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	375 000,00	375 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	448 121,61	443 279,28	0,00	4 842,33
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 068 121,61	590 870,53	0,00	477 251,08
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	2 455,00	99 023,13		-96 568,13
041	Opérations patrimoniales (1)	16 476,00	0,00		16 476,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	18 931,00	99 023,13		-80 092,13
	TOTAL	1 087 052,61	689 893,66	0,00	397 158,95

MONTBAZIN - Mairie de Montbazin - CA - 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	698 607,61		698 607,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 421 347,99		1 421 347,99
014	Atténuations de produits	11 739,00		11 739,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	235 889,29		235 889,29
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	98 783,23	0,00	98 783,23
67	Charges exceptionnelles	0,00	96 568,13	96 568,13
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 455,00	2 455,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 466 367,12	99 023,13	2 565 390,25
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	178 210,76	0,00	178 210,76
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	40 261,20	0,00	40 261,20
204	Subventions d'équipement versées	1 764,00	0,00	1 764,00
21	Immobilisations corporelles (6)	434 137,42	0,00	434 137,42
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		654 373,38	0,00	654 373,38
Pour information				27 525,61
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				27 525,61

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	104 144,69		104 144,69
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	166 761,01		166 761,01
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 753 684,62		1 753 684,62
74	Dotations et participations	915 445,93		915 445,93
75	Autres produits de gestion courante	65 945,04	0,00	65 945,04
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	195 479,01	0,00	195 479,01
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 201 460,30	0,00	3 201 460,30
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				240 114,49

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	68 279,28	0,00	68 279,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	375 000,00		375 000,00
13	Subventions d'investissement	147 591,25	0,00	147 591,25
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		90 018,88	90 018,88
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	6 549,25	6 549,25
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 455,00	2 455,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		590 870,53	99 023,13	689 893,66
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 031 986,49	698 607,61	0,00	0,00	333 378,88
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	90 000,00	87 324,31	0,00	0,00	2 675,69
60611	Eau et assainissement	25 000,00	15 759,67	0,00	0,00	9 240,33
60612	Energie - Electricité	188 261,00	98 486,80	0,00	0,00	89 774,20
60621	Combustibles	2 000,00	2 035,74	0,00	0,00	-35,74
60622	Carburants	12 000,00	6 420,00	0,00	0,00	5 580,00
60623	Alimentation	1 000,00	489,12	0,00	0,00	510,88
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	536,47	0,00	0,00	-36,47
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	13 350,62	0,00	0,00	1 649,38
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	10 525,98	0,00	0,00	-525,98
60633	Fournitures de voirie	30 000,00	18 401,77	0,00	0,00	11 598,23
60636	Vêtements de travail	8 000,00	4 549,70	0,00	0,00	3 459,30
6064	Fournitures administratives	5 000,00	4 573,81	0,00	0,00	426,19
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6067	Fournitures scolaires	15 000,00	9 613,12	0,00	0,00	5 386,88
611	Contrats de prestations de services	140 000,00	91 856,01	0,00	0,00	48 143,99
6135	Locations mobilières	40 000,00	17 682,84	0,00	0,00	22 317,16
61521	Entretien terrains	23 225,49	20 855,20	0,00	0,00	2 370,29
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	35 000,00	25 781,54	0,00	0,00	9 218,46
615231	Entretien, réparations voiries	36 500,00	3 168,84	0,00	0,00	33 331,16
615232	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	12 654,05	0,00	0,00	2 345,95
61524	Entretien bois et forêts	500,00	384,36	0,00	0,00	115,64
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	11 661,42	0,00	0,00	8 338,58
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	4 695,86	0,00	0,00	304,14
6156	Maintenance	40 000,00	29 814,41	0,00	0,00	10 185,59
6161	Multirisques	25 000,00	19 571,00	0,00	0,00	5 429,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	420,00	0,00	0,00	4 580,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	2 500,00	34,02	0,00	0,00	2 465,98
6226	Honoraires	20 000,00	11 074,56	0,00	0,00	8 925,44
6227	Frais d'actes et de contentieux	45 000,00	39 842,78	0,00	0,00	5 157,22
6228	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	2 874,00	0,00	0,00	1 126,00
6232	Fêtes et cérémonies	90 000,00	77 404,87	0,00	0,00	12 595,13
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6237	Publications	5 000,00	2 586,33	0,00	0,00	2 413,67
6238	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6241	Transports de biens	7 000,00	6 120,00	0,00	0,00	880,00
6247	Transports collectifs	12 000,00	9 320,00	0,00	0,00	2 680,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	929,89	0,00	0,00	70,11
6256	Missions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6257	Réceptions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	3 482,78	0,00	0,00	517,22
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	11 752,01	0,00	0,00	3 247,99
627	Services bancaires et assimilés	500,00	1 162,24	0,00	0,00	-662,24
6281	Concours divers (cotisations)	10 000,00	9 134,49	0,00	0,00	865,51
63512	Taxes foncières	15 000,00	12 286,00	0,00	0,00	2 714,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 550 000,00	1 421 347,99	0,00	0,00	128 652,01
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	860,64	0,00	0,00	9 139,36
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	20 000,00	14 256,95	0,00	0,00	5 743,05
6411	Personnel titulaire	760 000,00	749 495,39	0,00	0,00	10 504,61
6413	Personnel non titulaire	250 000,00	199 242,62	0,00	0,00	50 757,38
64168	Autres emplois d'insertion	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	210 000,00	179 672,66	0,00	0,00	30 327,34
6453	Cotisations aux caisses de retraites	220 000,00	211 294,10	0,00	0,00	8 705,90
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 000,00	8 068,58	0,00	0,00	2 931,42
6455	Cotisations pour assurance du personnel	53 000,00	51 211,22	0,00	0,00	1 788,78
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	2 073,00	0,00	0,00	-73,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	5 172,83	0,00	0,00	827,17
6488	Autres charges	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	11 739,00	11 739,00	0,00	0,00	0,00
7391178	Autres restitut ^o dégrèvt contrib. direct	11 739,00	11 739,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	260 000,00	235 889,29	0,00	0,00	24 110,71
6518	Autres	3 651,00	0,00	0,00	0,00	3 651,00
6531	Indemnités	85 000,00	82 931,76	0,00	0,00	2 068,24
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	3 483,12	0,00	0,00	1 516,88
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 000,00	5 620,38	0,00	0,00	2 379,62

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6535	Formation	6 000,00	4 938,00	0,00	0,00	1 062,00
6553	Service d'incendie	77 000,00	76 430,60	0,00	0,00	569,40
65548	Autres contributions	49 379,00	37 323,90	0,00	0,00	12 055,10
657362	Subv. fonct. CCAS	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	17 960,00	17 160,00	0,00	0,00	800,00
65888	Autres	10,00	1,53	0,00	0,00	8,47
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 853 725,49	2 367 583,89	0,00	0,00	486 141,60
66	Charges financières (b)	100 000,00	98 783,23	0,00	0,00	1 216,77
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 000,00	98 783,23	0,00	0,00	1 216,77
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	9 500,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 964 725,49	2 466 367,12	0,00	0,00	498 358,37
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	2 455,00	99 023,13			-96 568,13
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	6 549,25			-6 549,25
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	90 018,88			-90 018,88
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 455,00	2 455,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 455,00	99 023,13			-96 568,13
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 455,00	99 023,13			-96 568,13
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 967 180,49	2 565 390,25	0,00	0,00	401 790,24
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Détail des subventions et participations versées

Article	Dépenses	vote budget 2023	Réalisation 2023
65548	Organismes de regroupement	49 379,00	37 323,90
	AMF 34	600,00 €	556,51 €
	AMR 34	90,00 €	-
	AMHDCS	8 000,00 €	-
	CAUE	250,00 €	211,00 €
	CFMEL	1 600,00 €	1 586,06 €
	EID	3 800,00 €	3 552,04 €
	FAEFM	50,00 €	-
	FSL	320,00 €	320,00 €
	MAISON DE L'ENFANCE	28 609,00 €	28 609,00 €
	PREVENTION ROUTIERE	60,00 €	-
	RAM	4 000,00 €	489,29 €
	CPIE	2 000,00 €	2 000,00 €
6574	Associations	17 960,00	17 160,00
	Amicale Sapeurs Pompiers	600,00 €	600,00 €
	Amnesty International	300,00 €	300,00 €
	Anciens combattants	400,00 €	400,00 €
	Arena Judo Club	1 200,00 €	1 200,00 €
	Aquarium	1 500,00 €	1 500,00 €
	Badminton	260,00 €	260,00 €
	Chorale les Ans chanteurs	400,00 €	400,00 €
	Club taurin Bazin Biou	1 800,00 €	1 800,00 €
	Chasse	400,00 €	400,00 €
	Comité jumelage	1 500,00 €	1 500,00 €
	CRPM	400,00 €	400,00 €
	Etoile Sportive Montbazinoise	800,00 €	-
	Fanny Pétanque	300,00 €	300,00 €
	Forum de Montbazin	400,00 €	400,00 €
	Graine de Citoyen	500,00 €	500,00 €
	K Danse	1 500,00 €	1 500,00 €
	Foyer Joie de Vivre	700,00 €	700,00 €
	La Vene en Scene	300,00 €	300,00 €
	Les Zarzelés	1 600,00 €	1 600,00 €
	MJC	900,00 €	900,00 €
	Montcoeurbazin	700,00 €	700,00 €
	N'Joy Danse	200,00 €	200,00 €
	Tae Kwon Do	300,00 €	300,00 €
	Tennis club	1 000,00 €	1 000,00 €

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	50 000,00	104 144,69	0,00	0,00	-54 144,69
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	104 144,69	0,00	0,00	-54 144,69
70	Produits services, domaine et ventes div	137 100,00	166 761,01	0,00	0,00	-29 661,01
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	3 334,00	0,00	0,00	-1 334,00
70321	Stationnement et location voie publique	100,00	21,97	0,00	0,00	78,03
70388	Autres redevances et recettes diverses	10 000,00	10 482,50	0,00	0,00	-482,50
7067	Redev. services périscolaires et enseign	120 000,00	149 722,54	0,00	0,00	-29 722,54
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	5 000,00	3 200,00	0,00	0,00	1 800,00
73	Impôts et taxes	1 720 466,00	1 753 684,62	0,00	0,00	-33 218,62
73111	Impôts directs locaux	1 636 766,00	1 634 490,00	0,00	0,00	2 276,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 500,00	4 300,00	0,00	0,00	-2 800,00
73211	Attribution de compensation	15 000,00	17 232,00	0,00	0,00	-2 232,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	12 989,00	0,00	0,00	-12 989,00
7333	Taxes funéraires	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
7336	Droits de place	1 500,00	2 177,86	0,00	0,00	-677,86
7351	Taxe consommation finale d'électricité	65 000,00	81 943,76	0,00	0,00	-16 943,76
7388	Autres taxes diverses	500,00	552,00	0,00	0,00	-52,00
74	Dotations et participations	773 500,00	915 445,93	0,00	0,00	-141 945,93
7411	Dotation forfaitaire	326 000,00	325 898,00	0,00	0,00	102,00
74121	Dotation de solidarité rurale	181 500,00	181 547,00	0,00	0,00	-47,00
74127	Dotation nationale de péréquation	75 000,00	127 472,00	0,00	0,00	-52 472,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	333,00	0,00	0,00	-333,00
74718	Autres participations Etat	21 000,00	21 128,00	0,00	0,00	-128,00
7472	Participat° Régions	0,00	6 340,00	0,00	0,00	-6 340,00
7478	Participat° Autres organismes	60 000,00	100 294,24	0,00	0,00	-40 294,24
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	10 000,00	17 197,00	0,00	0,00	-7 197,00
748388	Autres	100 000,00	135 236,69	0,00	0,00	-35 236,69
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	65 945,04	0,00	0,00	-25 945,04
752	Revenus des immeubles	35 000,00	32 297,98	0,00	0,00	2 702,02
7588	Autres produits div. de gestion courante	5 000,00	33 647,06	0,00	0,00	-28 647,06
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 721 066,00	3 005 981,29	0,00	0,00	-284 915,29
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	6 000,00	195 479,01	0,00	0,00	-189 479,01
7713	Libéralités reçues	2 000,00	1 441,88	0,00	0,00	558,12
7718	Autres produits except. opérat° gestion	3 000,00	4 469,47	0,00	0,00	-1 469,47
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	96 568,13	0,00	0,00	-96 568,13
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	92 999,53	0,00	0,00	-91 999,53
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 727 066,00	3 201 460,30	0,00	0,00	-474 394,30
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 727 066,00	3 201 460,30	0,00	0,00	-474 394,30
Pour information		240 114,49				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	80 000,00	40 261,20	0,00	39 738,80
2031	Frais d'études	80 000,00	40 261,20	0,00	39 738,80
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	3 000,00	1 764,00	0,00	1 236,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	3 000,00	1 764,00	0,00	1 236,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	781 840,00	434 137,42	0,00	347 702,58
2111	Terrains nus	70 000,00	56 479,82	0,00	13 520,18
2128	Autres agencements et aménagements	44 000,00	48 850,00	0,00	-4 850,00
21312	Bâtiments scolaires	335 000,00	293 161,66	0,00	41 838,34
21318	Autres bâtiments publics	216 000,00	5 629,68	0,00	210 370,32
2135	Installations générales, agencements	20 000,00	1 120,56	0,00	18 879,44
2151	Réseaux de voirie	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
2152	Installations de voirie	10 000,00	289,56	0,00	9 710,44
21534	Réseaux d'électrification	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
21538	Autres réseaux	0,00	1 617,12	0,00	-1 617,12
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	5 214,04	0,00	-214,04
2158	Autres installat ⁿ , matériel et outillage	5 000,00	513,71	0,00	4 486,29
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	1 459,53	0,00	540,47
2184	Mobilier	5 000,00	3 565,19	0,00	1 434,81
2188	Autres immobilisations corporelles	4 840,00	16 236,55	0,00	-11 396,55
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		864 840,00	476 162,62	0,00	388 677,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	178 211,00	178 210,76	0,00	0,24
1641	Emprunts en euros	178 211,00	178 210,76	0,00	0,24
18	Compte de liaison : affectatⁿ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participatⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		178 211,00	178 210,76	0,00	0,24
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 043 051,00	654 373,38	0,00	388 677,62
040	Opératⁿ ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	16 476,00	0,00		16 476,00
21312	Bâtiments scolaires	9 876,00	0,00		9 876,00
2135	Installations générales, agencements	6 600,00	0,00		6 600,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		16 476,00	0,00		16 476,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 059 527,00	654 373,38	0,00	405 153,62
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		27 525,61			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= Ri 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	620 000,00	147 591,25	0,00	472 408,75
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	330 000,00	11 898,84	0,00	318 101,16
1322	Subv. non transf. Régions	75 000,00	28 000,00	0,00	47 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	62 000,00	20 822,88	0,00	41 177,12
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	153 000,00	53 415,20	0,00	99 584,80
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	33 454,33	0,00	-33 454,33
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		620 000,00	147 591,25	0,00	472 408,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	448 121,61	443 279,28	0,00	4 842,33
10222	FCTVA	45 121,61	45 121,49	0,00	0,12
10223	TLE	0,00	167,00	0,00	-167,00
10226	Taxe d'aménagement	28 000,00	22 990,79	0,00	5 009,21
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	375 000,00	375 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		448 121,61	443 279,28	0,00	4 842,33
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 068 121,61	590 870,53	0,00	477 251,08
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	2 455,00	99 023,13		-96 568,13
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	90 018,88		-90 018,88
21318	Autres bâtiments publics	0,00	6 549,25		-6 549,25
280422	Privé : Bâtiments, installations	2 455,00	2 455,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 455,00	99 023,13		-96 568,13
041	Opérations patrimoniales (5)	16 476,00	0,00		16 476,00
2031	Frais d'études	16 476,00	0,00		16 476,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		18 931,00	99 023,13		-80 092,13
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 087 052,61	689 893,66	0,00	397 158,95
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				4 058 369,40									
1641 Emprunts en euros (total)				4 058 369,40									
1314889	25/03/2010		25/03/2010	400 000,00	C		3,750	euros	T	P	N	A-1	
157091	01/02/2002		01/02/2002	304 898,03	C		6,170	euros	A	P	N	A-1	
20129	25/06/2003		25/06/2004	300 000,00	C		4,500	euros	A	P	N	A-1	
203076	01/06/2003		01/06/2003	305 000,00	C		5,250	euros	A	P	N	A-1	
21386	01/12/2001		01/01/2002	348 471,37	F		5,750	euros	A	P	N	-	
489562	01/07/2011		01/01/2012	800 000,00	F		4,400	euros	T	P	N	A-1	
8418965	17/12/2013		25/03/2014	400 000,00	C		4,150	euros	T	P	N	A-1	
MON241565EUR	01/01/2007		01/01/2007	1 200 000,00	C		4,560	euros	A	P	N	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
								Devises					
1676 Dettes envers locataires-ecquereurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					4 058 369,40								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV
A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1963375,23				178210,76	98783,23	0,00	0,00	11 933,18
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1963375,23				178210,76	98783,23	0,00	0,00	11 933,18
1314689	N	0,00	A-1	34 183,00	1,00	C		3,750	32 930,41	2 057,27	0,00	0,00
157091	N	0,00	A-1	133 082,56	8,00	C		6,170	12 587,64	8 987,85	0,00	0,00
20129	N	0,00	A-1	88 816,65	5,00	C		4,500	15 535,85	4 695,86	0,00	0,00
203076	N	0,00	A-1	139 868,65	9,00	C		5,250	11 928,46	7 969,35	0,00	0,00
21386	N	0,00	-	109 092,18	5,00	F		5,750	18 391,87	7 330,33	0,00	0,00
489552	N	0,00	A-1	521814,62	13,00	F		4,400	29156,45	23766,103	0,00	6 255,61
8418965	N	0,00	A-1	240 709,70	10,00	C		4,150	19 047,01	10 486,03	0,00	0,00
MON241566EUR	N	0,00	A-1	695 807,92	13,00	C		4,560	38 633,07	33 490,51	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 613 497,88					528 088,16	383 975,59	0,00	11 933,18

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	93,24	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 504 405,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV
A2.5

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture				Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *sweep*, d'une option (*cap*, *floor*, *turnet*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture											
	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)			
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture				
Taux fixe (total)							0,00	0,00				
Taux variable simple (total)							0,00	0,00				
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00				
Total							0,00	0,00				

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,00	2,00	11,00	7,00	0,00	7,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1E CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		18,00	8,00	26,00	15,00	0,00	15,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	4,00	2,00	6,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	C	6,00	3,00	9,00	9,00	0,00	9,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	C	4,00	3,00	7,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1E CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2E CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ASEM PRINCIPAL 1E CLASSE	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1E CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2E CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D ANIMATION	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		34,00	12,00	46,00	29,00	0,00	29,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

**IV
C1.1**

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CU.L.T. : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE DE MONTBAZIN

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 27 525,61 €		35 520,28 €	7 994,67 €
Fonctionnement	615 114,49 €	375 000,00 €	636 070,05 €	876 184,54 €
Total	587 588,88 €		671 590,33 €	884 179,21 €

ANNEXE au CA 2023- M14
ARRÊTÉ ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents :

Nombre de suffrages exprimés :

NOMBRE DE VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de Convocation :

Présenté par M. Jean-Claude PINTEGNE, Adjoint aux Finances,

à Montbazin le |__|__| |__|__| 2024

Délibéré par le conseil municipal réuni en session ordinaire, à Montbazin le |__|__| |__|__| 2024

Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le |__|__| |__|__|

2024 et de la publication le |__|__| |__|__| 2024

ANNEXE au CA 2023- M14
ARRÊTÉ ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 18

NOMBRE DE VOTES :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de Convocation : 13 Mars 2024

Présenté par M. Jean-Claude PINTEGNE, Adjoint aux Finances,

à Montbazin le | 2 | 6 | 03 | 2024



Délibéré par le conseil municipal réuni en session ordinaire, à Montbazin le | 26 | 03 | 2024



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le | 28 | 04 |

2024 et de la publication le | 28 | 04 | 2024



Objet : Affectation des résultats pour l'année 2024 du budget principal

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

VU la commission finances du 11 mars 2024,

VU la délibération n°ML_240326_02 du Conseil municipal de ce jour relative à l'approbation du compte administratif 2023 du budget principal, dont, conformément au compte de gestion, les résultats sont les suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres de l'exercice 2023	2 565 390,25	3 201 460,30	636 070,05
	Résultats antérieurs reportés	0,00	240 114,49	240 114,49
	Résultat de fonctionnement 2023			876 184,54

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'Investissement	Résultats propres de l'exercice 2023	654 373,38	689 893,66	35 520,28
	Résultats antérieurs reportés	27 525,61	0,00	-27 525,61
	Résultat de l'investissement 2023			7 994,67

Reste à réaliser au 31 décembre 2023	0,00	0,00	0,00
--------------------------------------	------	------	------

Résultat de fonctionnement reporté			380 000,00
------------------------------------	--	--	-------------------

Excédent de fonctionnement capitalisé			496 184,54
---------------------------------------	--	--	-------------------

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : AFFECTE les résultats de l'exercice 2023 du budget principal de la façon suivante :

- 380 000,00 euros à l'article 1068 en recette de la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- 496 184,54 euros en recette de la section de fonctionnement à l'article 002.

et **INDIQUE** que le solde d'investissement de 7 994.67 euros sera reporté à l'article 001 en recettes de la section d'investissement,

- **ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3** : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire indique qu'il faut garder les marges de manœuvre en budget de fonctionnement. Il n'y a pas de grosses dépenses en cours et des subventions arrivent au fur et à mesure

VOTE ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L2121-29,
VU le Code Général des Impôts, et en particulier l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,
VU l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales,
CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire propose en conséquence de maintenir les taux comme suit.

Qui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- **TFPB** / taxe foncière sur les propriétés bâties : **48,50 %** (addition du taux communal 2020 de 27,05 % et taux départemental 2020 de 21.45 %),
- **TFPNB** / taxe foncière sur les propriétés non bâties : **114.17 %**, (inchangé depuis 2020),
- **THRS** / taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **20.05 %** (La part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est majorée de 60% - délibération du 27/09/2023)

- **ARTICLE 2** : CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

- **ARTICLE 3** : PRÉCISE que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 73, article 73111,

- **ARTICLE 4** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé le même taux que l'année dernière. L'idée est de ne pas augmenter ces taux car l'équipe municipale arrive à gérer et optimiser les comptes de la commune sans utiliser le levier fiscal.

VOTE ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet : Amortissement des subventions imputées au compte 204 sur l'exercice 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2321-2,
VU le Décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des participations d'équipement versées par les communes et portant neutralisation de la dotation aux amortissements.

CONSIDÉRANT que les subventions en faveur de personnes privées imputées au compte 2042 sur l'exercice 2023 doivent donner lieu à des amortissements,

CONSIDÉRANT que M. le Maire propose un amortissement linéaire sur 5 ans suivant le tableau d'amortissement suivant :

Année	Valeur comptable début d'exercice	Annuité d'amortissement	Amortissements cumulés	Valeur comptable en fin d'exercice
2024	1764.00 €	352.80 €	352.80 €	1411.20 €
2025	1411.20 €	352.80 €	705.60 €	1058.40 €
2026	1058.40 €	352.80 €	1058.40 €	705.60 €
2027	705.60 €	352.80 €	1411.20 €	352.80 €
2028	352.80 €	352.80 €	1764.00 €	0.00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : APPROUVE les modalités d'amortissement telles que présentées et s'engage à inscrire les sommes au budget 2024,

- **ARTICLE 2** : DECIDE de fixer la durée d'amortissement des participations d'équipement versées de façon linéaire sur 5 ans,

- **ARTICLE 3** : DECIDE d'abroger la délibération du 12 avril 2023,

- **ARTICLE 4** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet : Vote du budget principal primitif de l'année 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif notamment l'article L.2313-1 : « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* »,

VU la délibération n°CM_20240326_02 du Conseil municipal de ce jour, relative à l'approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget principal.

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante a été mise à disposition des élus au préalable de la séance à la Mairie de Lodève ainsi que de manière dématérialisée avec la convocation.

Section de FONCTIONNEMENT			Section d'INVESTISSEMENT		
Dépenses			Dépenses		
Chapitre	Nature	Prévision BP	Chapitre	Nature	Prévision BP
011	Ch. à caractère générale	993 500,00	001	Solde Exe Invest reporté	0,00
012	Ch. de personnel	1 625 500,00	16	Emprunts et dettes	186 491,63
65	Autres ch. gest. Courante	277 982,18	20	Immob. incorporelles	110 000,00
66	Ch. Financières	90 502,36	204	Subv. équipements	0,00
67	Ch. Spécifiques	10 000,00	21	Immob. Corporelles	1 604 429,14
68	Dotations provisions	500,00	041	Opé. Patrimoniales	2 016,00
023	Vir section Investissement	240 000,00			
042	Opé. ordre transf. sect.	5 000,00			
TOTAL		3 242 984,54	TOTAL		1 902 936,77
Recettes			Recettes		
Chapitre		Prévision BP	Chapitre		Prévision BP
013	Atténuations charges	60 000,00	1	Solde Exe Invest reporté	7 994,67
70	Produits serv. domaines	145 100,00	10	Dotations fonds divers	598 756,70
73	Impôts taxes	1 719 200,00	13	Subv. Investissement	859 169,40
74	Dotations participations	767 500,00	021	Vir section Fonctionnement	240 000,00
75	Autres produits	50 000,00	024	Produits de cessions	190 000,00
77	Produits Spécifiques	5 000,00	040	Opé. ordre transf. sect.	5 000,00
R002	Report résultat Fct	496 184,54	041	Opé. Patrimoniales	2 016,00
TOTAL		3 242 984,54	TOTAL		1 902 936,77

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : ADOPTE le budget primitif de l'année 2024, tel que présenté dans la maquette et la note synthétique annexées à la présente délibération, en votant :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, un montant de **496 184,54 euros**,
- au niveau des chapitres pour la section d'investissement, un montant de **380 000,00 euros**,
- avec reprise des résultats de l'exercice n-1 après le vote du compte administratif n-1.

- **ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3** : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire précise qu'il ne sera pas facile de tout dépenser en investissement durant l'année 2024. Les travaux de la Chapelle démontrent un exemple sur la lenteur des travaux et exercices budgétaires associés.

Jocelyne PY demande s'il y aura un dépassement budgétaire sur les travaux de la Chapelle, et de quelle durée.

Bertrand LEMOIGNE répond que non, car nous aurons seulement 800€ de dépassement, alors que l'estimation de prix était ancienne. Pour le délai, il indique que cela dépendra de la disponibilité des entreprises qui vont débiter leur travail à la fin du premier semestre 2024.

Monsieur le Maire rappelle que la note de synthèse est arrivée par mail aux élus. Le Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants comme la nôtre. En revanche, il était nécessaire d'envoyer les documents budgétaires aux élus par anticipation.

Jean-Claude PINTEGNE précise que la dette continue de baisser significativement.

François BONHOMME signale, en réponse, qu'il ne faut pas avoir peur de la dette pour investir.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de se désendetter afin de pouvoir investir prochainement de manière importante et faire un emprunt si nécessaire, pour un ou plusieurs projets structurants.

Nathalie ARTIGNAN rappelle que le recensement récent semble indiquer une baisse de la population.

Monsieur le Maire répond que la baisse est très faible et que la population de la commune reste stable.

VOTE ADOPTE A L'UNANIMITE



FINANCES COMMUNALES : Montbazin

Note de présentation du Budget Primitif 2024

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Budget Primitif.

Rappel du cadre général du Budget Primitif

Le **Budget Primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Répartition du Budget 2024

Fonctionnement

3 242 984 €

Investissement

1 902 936 €

Contexte

La recherche systématique de sources d'économies, de subventions auprès de nos partenaires, et de solutions visant à rendre plus efficaces nos moyens humains et matériels, permettent de dégager des capacités d'investissement sans avoir recours à des emprunts supplémentaires et poursuivre la réalisation de nos engagements.

Orientations

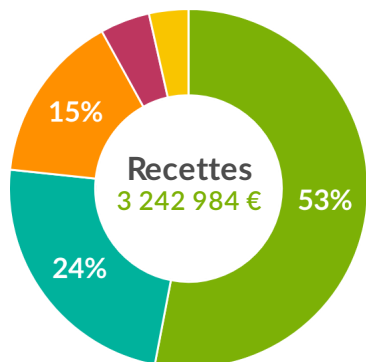
- ▶ Aucune hausse de fiscalité en 2024 pour la 5ème année consécutive
- ▶ Fortes recettes de FCTVA liées aux travaux ambitieux de l'année 2022
- ▶ Projets : rénovation de la Mairie, aménagement place de l'Église etc.



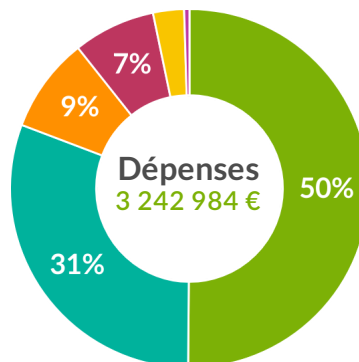
FINANCES COMMUNALES : Montbazin

Note de présentation du Budget Primitif 2024

La section de fonctionnement



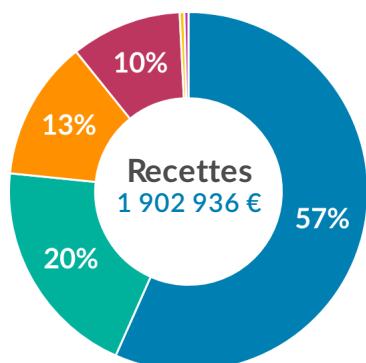
- Impôts et taxes : 1 719 200 €
- Dotations et participations : 767 500 €
- Excédent antérieur : 496 184 €
- Produits des services : 145 100 €
- Autres recettes : 115 000 €



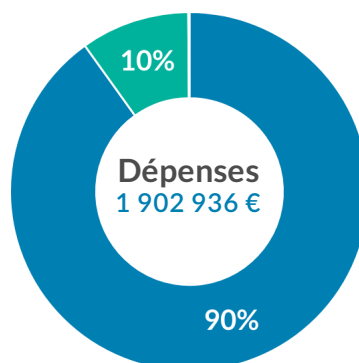
- Charges de personnel : 1 625 500 €
- Charges générales : 993 500 €
- Charges gestion courante : 277 982 €
- Virement à section d'invest : 240 000 €
- Intérêts d'emprunts : 90 502 €
- Autres dépenses : 15 500 €

Le budget de Fonctionnement s'équilibre à la somme de 3 242 984,54€ avec un résultat reporté de 496 184,54€. Les taux de taxes communales resteront inchangés et permettront une stabilité des recettes des Impôts et Taxes. Le remboursement des intérêts de l'emprunt reste stable à hauteur de 90 502,36€. Un virement potentiel à la section d'investissement de 240 000,00€ pourra permettre une adaptation en cas de projets supplémentaires à engager en 2024. L'augmentation de nos recettes de fonctionnement nous permet d'envisager une hausse de nos dépenses de manière modérée et maîtrisée en 2024.

La section d'investissement



- Dotations et subventions : 1 077 925 €
- Excédents de fonct capitalisés : 380 000 €
- Virement de section de fonct : 240 000 €
- Produits des cessions : 190 000 €
- Excédent d'invest reporté : 7 994 €
- Autres recettes : 7 017 €



- Dépenses d'équipement : 1 714 429 €
- Remboursement du capital : 186 491 €
- Autres dépenses : 2 016 €

Le budget d'Investissement s'équilibre à la somme de 1 902 936,77€ avec un résultat reporté de 7 994,67€. Les recettes sont abondées des 380 000€ d'excédents de fonctionnement capitalisés. Le remboursement du capital de l'emprunt reste stable à hauteur de 186 491,63€. Les dotations et subventions sont fortement impactées par la matérialisation des engagements de nos partenaires financiers à hauteur de près de 850 000€. À cela s'ajoute une recette de FCTVA de 198 756,70€ liée à nos forts investissements de 2022.

Fiscalité votée en 2024

	Taux	Produit
Taxe Foncière Bati	48.50%	1 230 445 €
Taxe Foncière Non-Bati	114.17%	63 821 €

En synthèse

Le budget primitif 2024 continue de traduire la volonté municipale de poursuivre ses engagements avec la maîtrise des dépenses courantes. Grâce à nos partenaires financiers (État, Région, Département, SAM), sans recours à l'emprunt, nous gardons une bonne capacité d'investissement pour les années à venir.

Au 1er janvier 2024, l'Encours de la dette de la commune s'établit à **1 963 375 €** et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **28.20 ETP**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: MONTBAZIN (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340165600011

POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

M. 57

Budget primitif
Voté par nature

BUDGET : Mairie de Montbazin (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	45
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	48
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	49
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	50
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	51

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2992

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I
B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	+	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 902 936,77			1 894 942,10
	+				+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00			0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00		(si solde positif)	7 994,67
	=				=
	Total de la section d'investissement (2)	1 902 936,77			1 902 936,77
		DEPENSES	+	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 234 984,54			2 746 800,00
	+				+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00			0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00		(si excédent)	496 184,54
	=				=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 234 984,54			3 242 984,54
	TOTAL DU BUDGET (4)	5 137 921,31			5 145 921,31

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			Montant
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL			0,00
----------------------	--	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	1 604 429,14	1 604 429,14	1 604 429,14
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	1 714 429,14	1 714 429,14	1 714 429,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	186 491,63	186 491,63	186 491,63
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	186 491,63	186 491,63	186 491,63
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	1 900 920,77	1 900 920,77	1 900 920,77

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		2 016,00	2 016,00	2 016,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		2 016,00	2 016,00	2 016,00

TOTAL	0,00	0,00	1 902 936,77	1 902 936,77	1 902 936,77
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 902 936,77
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	859 169,40	859 169,40	859 169,40
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	859 169,40	859 169,40	859 169,40
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	218 756,70	218 756,70	218 756,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	788 756,70	788 756,70	788 756,70
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	1 647 926,10	1 647 926,10	1 647 926,10

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		240 000,00	240 000,00	240 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		2 016,00	2 016,00	2 016,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		247 016,00	247 016,00	247 016,00

TOTAL	0,00	0,00	1 894 942,10	1 894 942,10	1 894 942,10
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	7 994,67
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 902 936,77
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

245 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

MONTBAZIN - Mairie de Montbazin - BP - 2024

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	993 500,00	993 500,00	993 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	1 625 500,00	1 625 500,00	1 625 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	269 982,18	269 982,18	269 982,18
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	2 888 982,18	2 888 982,18	2 888 982,18
66	Charges financières	0,00	0,00	90 502,36	90 502,36	90 502,36
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		500,00	500,00	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	2 989 984,54	2 989 984,54	2 989 984,54

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		240 000,00	240 000,00	240 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		245 000,00	245 000,00	245 000,00

TOTAL	0,00	0,00	3 234 984,54	3 234 984,54	3 234 984,54
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 234 984,54
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	145 100,00	145 100,00	145 100,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	25 500,00	25 500,00	25 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	1 693 700,00	1 693 700,00	1 693 700,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	767 500,00	767 500,00	767 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	2 741 800,00	2 741 800,00	2 741 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	2 746 800,00	2 746 800,00	2 746 800,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	2 746 800,00	2 746 800,00	2 746 800,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	496 184,54
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 242 984,54
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	245 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****II****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	186 491,63	0,00	186 491,63
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	110 000,00	2 016,00	112 016,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 604 429,14	0,00	1 604 429,14
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 900 920,77	2 016,00	1 902 936,77

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 902 936,77****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	993 500,00		993 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 625 500,00		1 625 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	269 982,18	0,00	269 982,18
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	90 502,36	0,00	90 502,36
67	Charges spécifiques (9)	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	500,00	5 000,00	5 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		240 000,00	240 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 989 984,54	245 000,00	3 234 984,54

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**3 234 984,54**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

MONTBAZIN - Mairie de Montbazin - BP - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	218 756,70	0,00	218 756,70
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	859 169,40	0,00	859 169,40
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	2 016,00	2 016,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 000,00	5 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		240 000,00	240 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	190 000,00		190 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 267 926,10	247 016,00	1 514 942,10
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			7 994,67	
				+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT			380 000,00	
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 902 936,77	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	60 000,00		60 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	145 100,00		145 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	25 500,00		25 500,00
731	Fiscalité locale	1 693 700,00		1 693 700,00
74	Dotations et participations (8)	767 500,00		767 500,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	50 000,00	0,00	50 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	5 000,00	0,00	5 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 746 800,00	0,00	2 746 800,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			496 184,54	
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			3 242 984,54	

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		III
		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	1 902 936,77	1 902 936,77	0,00	1 902 936,77	III = I + II
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	1 604 429,14	1 604 429,14	0,00	1 604 429,14	1 604 429,14
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	1 714 429,14	1 714 429,14	0,00	1 714 429,14	1 714 429,14
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	186 491,63	186 491,63	0,00	186 491,63	186 491,63
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	186 491,63	186 491,63	0,00	186 491,63	186 491,63
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	1 900 920,77	1 900 920,77	0,00	1 900 920,77	1 900 920,77
040	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	0,00	0,00	0,00	2 016,00	2 016,00	0,00	2 016,00	2 016,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	2 016,00	2 016,00	0,00	2 016,00	2 016,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (6)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								1 902 936,77

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	1 514 942,10	1 514 942,10	1 514 942,10
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	859 169,40	859 169,40	859 169,40
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	859 169,40	859 169,40	859 169,40
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	218 756,70	218 756,70	218 756,70
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	408 756,70	408 756,70	408 756,70
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	1 267 926,10	1 267 926,10	1 267 926,10
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		240 000,00	240 000,00	240 000,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		2 016,00	2 016,00	2 016,00
Total des recettes d'ordre	0,00		247 016,00	247 016,00	247 016,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					7 994,67
Affectation au compte 1068 (8)					380 000,00
Total des recettes d'investissement cumulées					1 902 936,77

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédant qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	1 902 936,77	1 902 936,77	0,00	1 902 936,77	1 902 936,77
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
2031 Frais d'études	0,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 604 429,14	1 604 429,14	0,00	1 604 429,14	1 604 429,14
2111 Terrains nus	0,00	0,00		315 000,00	315 000,00	0,00	315 000,00	315 000,00
2128 Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		114 000,00	114 000,00	0,00	114 000,00	114 000,00
21312 Bâtiments scolaires	0,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
21318 Autres bâtiments publics	0,00	0,00		506 000,00	506 000,00	0,00	506 000,00	506 000,00
2151 Réseaux de voirie	0,00	0,00		147 000,00	147 000,00	0,00	147 000,00	147 000,00
21534 Réseaux d'électrification	0,00	0,00		142 000,00	142 000,00	0,00	142 000,00	142 000,00
21578 Autre matériel technique	0,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
2158 Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
21831 Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
21838 Autre matériel informatique	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		1 929,14	1 929,14	0,00	1 929,14	1 929,14
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	1 714 429,14	1 714 429,14	0,00	1 714 429,14	1 714 429,14
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		186 491,63	186 491,63		186 491,63	186 491,63

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
1641	0,00	0,00	186 491,63	186 491,63	II		186 491,63	186 491,63
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	186 491,63	186 491,63	0,00	186 491,63	186 491,63
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	1 900 920,77	1 900 920,77	0,00	1 900 920,77	1 900 920,77
040	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			2 016,00	2 016,00		2 016,00	2 016,00
2031	0,00			2 016,00	2 016,00		2 016,00	2 016,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			2 016,00	2 016,00		2 016,00	2 016,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	1 514 942,10	1 514 942,10	1 514 942,10
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	859 169,40	859 169,40	859 169,40
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	398 002,00	398 002,00	398 002,00
1322 Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	164 063,40	164 063,40	164 063,40
1323 Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	110 598,00	110 598,00	110 598,00
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	186 506,00	186 506,00	186 506,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	859 169,40	859 169,40	859 169,40
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	218 756,70	218 756,70	218 756,70
10222 FCTVA	0,00	0,00	198 756,70	198 756,70	198 756,70
10226 Taxe d'aménagement	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	408 756,70	408 756,70	408 756,70
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	1 267 926,10	1 267 926,10	1 267 926,10
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		240 000,00	240 000,00	240 000,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
280422 <i>Privé - Bâtiments et installations</i>	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041 <i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		2 016,00	2 016,00	2 016,00
2138 <i>Autres constructions</i>	0,00		2 016,00	2 016,00	2 016,00
Total des recettes d'ordre	0,00		247 016,00	247 016,00	247 016,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	2 746 800,00	2 746 800,00	2 746 800,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	145 100,00	145 100,00	145 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	25 500,00	25 500,00	25 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	1 693 700,00	1 693 700,00	1 693 700,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	767 500,00	767 500,00	767 500,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	2 741 800,00	2 741 800,00	2 741 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	2 746 800,00	2 746 800,00	2 746 800,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				R002 Résultat reporté ou anticipé (7)		496 184,54
				Total des recettes de fonctionnement cumulées		3 242 984,54

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	3 234 984,54	3 234 984,54	0,00	3 234 984,54	3 234 984,54
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	993 500,00	993 500,00	0,00	993 500,00	993 500,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00		95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
60621	Combustibles	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60622	Carburants	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61358	Autres	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		1 625 500,00	1 625 500,00		1 625 500,00	1 625 500,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		820 000,00	820 000,00		820 000,00	820 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		210 000,00	210 000,00		210 000,00	210 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		230 000,00	230 000,00		230 000,00	230 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6488	Autres	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	269 982,18	269 982,18	0,00	269 982,18	269 982,18
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65335	Frais de formation	0,00	0,00		11 342,91	11 342,91	0,00	11 342,91	11 342,91
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		30,00	30,00	0,00	30,00	30,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00		80 099,27	80 099,27	0,00	80 099,27	80 099,27
65568	Autres contributions	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Autres	0,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	2 888 982,18	2 888 982,18	0,00	2 888 982,18	2 888 982,18
66	Charges financières	0,00	0,00		90 502,36	90 502,36		90 502,36	90 502,36
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		90 502,36	90 502,36		90 502,36	90 502,36
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			500,00	500,00		500,00	500,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			500,00	500,00		500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	101 002,36	101 002,36		101 002,36	101 002,36
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	2 989 984,54	2 989 984,54	0,00	2 989 984,54	2 989 984,54
023	Virement à la section d'investissement	0,00			240 000,00	240 000,00		240 000,00	240 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			245 000,00	245 000,00		245 000,00	245 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
	TOTAL	0,00	0,00	2 746 800,00	2 746 800,00	2 746 800,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	145 100,00	145 100,00	145 100,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	25 500,00	25 500,00	25 500,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	1 693 700,00	1 693 700,00	1 693 700,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	1 625 000,00	1 625 000,00	1 625 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73176	Taxes funéraires	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
7318	Autres	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	767 500,00	767 500,00	767 500,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
741121	DSR des communes	0,00	0,00	181 500,00	181 500,00	181 500,00
741127	DNP des communes	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
748388	Autres	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	2 741 800,00	2 741 800,00	2 741 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes réelles		0,00	0,00	2 746 800,00	2 746 800,00	2 746 800,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 79 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé	
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
	Organisme prêteur ou chef de file											
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				4 058 369,40								
1641 Emprunts en euros (total)				4 058 369,40								
1314689	CAISSE D EPARGNE	25/03/2010		400 000,00	C			3,750	P	N		A-1
157091	DEXIA MUNICIPAL AGENCY	01/02/2002		304 898,03	C			6,170	P	N		A-1
20129	CAISSE D EPARGNE	25/06/2004		300 000,00	C			4,500	P	N		A-1
203076	DEXIA MUNICIPAL AGENCY	01/06/2003		305 000,00	C			5,250	P	N		A-1
21386	DEXIA MUNICIPAL AGENCY	01/12/2001		348 471,37	F			5,750	P	N		-
489552	CREDIT AGRICOLE	01/07/2011		800 000,00	F			4,400	P	N		A-1
8418965	CAISSE D EPARGNE	17/12/2013		400 000,00	C			4,150	P	N		A-1
MON241565EUR	DEXIA MUNICIPAL AGENCY	01/01/2007		1 200 000,00	C			4,560	P	N		A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00								

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 058 369,40									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 963 375,28					186 491,63	90 502,36	10 486,52	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 963 375,28					186 491,63	90 502,36	10 486,52	
1314689	N	0,00	A-1	34 183,00	0,00	C	3,750		34 183,00	804,68	0,00	
157091	N	0,00	A-1	133 082,56	7,00	C	6,170		13 364,30	8 211,19	0,00	
20129	N	0,00	A-1	88 816,65	4,00	C	4,500		16 234,96	3 996,75	0,00	
203076	N	0,00	A-1	139 868,65	8,00	C	5,250		12 554,71	7 343,10	0,00	
21386	N	0,00	-	109 092,18	4,00	F	5,750		19 449,40	6 272,80	0,00	
489552	N	0,00	A-1	521 814,62	12,00	F	4,400		30460,61	22461,181	5 140,38	
8418965	N	0,00	A-1	240 709,70	9,00	C	4,150		19 849,85	9 683,19	5 346,14	
MONZ241565EUR	N	0,00	A-1	695 807,92	12,00	C	4,560		40 394,74	31 728,84	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
1662 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1667 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		1 963 375,28					0,00	186 491,63	90 502,36	0,00	10 486,52

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION DES PRÊTS

Référence garant : 281205 CMNE DE MONTBAZIN

Emprunteur : 281272 FDI HABITAT

Produit : PLUS PLUS

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2023	Intérêts courus int. compensateurs intérêts différés Autres	Quotité garantie en %	Montant en Euro	
							Créances impayées garanties (1)	
1364050		01/07/2018	01/02/2053	302 025,71	11 580,35 0,00 0,00 0,00	50,00	0,00	
1373371		01/07/2021	01/07/2028	19 952,36	414,69 0,00 0,00 0,00	30,00	0,00	



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION DES PRÊTS

TOTAL GARANTI PAR LE GARANT 281205 CMNE DE MONTBAZIN

Capital garanti :	365 732,17 €	Total frais et accessoires garantis :	13 436,87 €	Total impayés garantis :	0,00 €
--------------------------	--------------	--	-------------	---------------------------------	--------



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDJS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,00	2,00	11,00	8,00	0,00	8,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1E CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		18,00	7,00	25,00	13,20	0,00	13,20
ADJOINT TECHNIQUE	C	4,00	1,00	5,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	C	6,00	3,00	9,00	8,20	0,00	8,20
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	C	4,00	3,00	7,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL TECHNICIEN PRINCIPAL 1E CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2E CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ASEM PRINCIPAL 1E CLASSE	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1E CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2E CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		33,00	11,00	44,00	28,20	0,00	28,20

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.
TECH: Technique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S: Social.
MS: Médico-social.
MT: Médico-technique.
SP: Sportif.
CULT: Culturel.
ANIM: Animation.
POL: Police.
POJIP: Sapeurs-pompiers.
X: Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP):
332-23-1: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24: Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13: Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14: Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6: Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5: Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10: Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11: Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352: Modalités particulières: recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1-343-3: Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10: Collaborateurs de cabinet.
333-12: Collaborateurs de groupes d'élus.
A: Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	7 994,67	7 994,67
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	7 994,67	7 994,67

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	380 000,00	380 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	7 994,67	7 994,67
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	387 994,67	387 994,67

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	186 491,63	186 491,63
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	653 756,70	653 756,70
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	467 265,07	467 265,07

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		186 491,63	186 491,63
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		186 491,63	186 491,63
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	186 491,63	186 491,63
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		653 756,70	III 653 756,70
Ressources propres externes de l'année (a)		218 756,70	218 756,70
10222	FCTVA	198 756,70	198 756,70
10226	Taxe d'aménagement (3)	20 000,00	20 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		435 000,00	435 000,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	5 000,00	5 000,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	190 000,00	190 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	240 000,00	240 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ANNEXE au BP 2024- M57
ARRÊTÉ ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

NOMBRE DE VOTES :

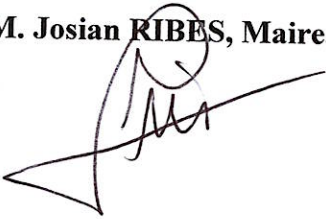
Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de Convocation : 13 Mars 2024

Présenté par M. Josian RIBES, Maire, à Montbazin le 26/03/2024



Délibéré par le conseil municipal réuni en session ordinaire A Montbazin le 26/03/2024



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le

28 | 04 | 2024 et de la publication le 28 | 04 | 2024



Objet : Attributions des subventions 2024 aux associations

CONSIDÉRANT que chaque année la Commune de Montbazin soutient les associations dans leurs projets permettant de participer à la vie associative locale,

CONSIDÉRANT après étude des dossiers de demande de subventions déposés auprès des services de la Commune, les attributions des subventions détaillées dans l'articles 1,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 :** APPROUVE la répartition des attributions de subventions 2024 aux associations comme suit :

Associations	Subventions 2023	Propositions 2024	VOTES		
			Pour	Contre	Abstention
Amicale Sapeurs Pompiers	600,00 €	600,00 €	18	0	1 (M Alcaide)
Amnesty Internationale	300,00 €	350,00 €	19	0	0
APE-NELA	- €	180,00 €	19	0	0
Aquarium café	1 500,00 €	1 750,00 €	18	0	1 (H Deviller)
Arena Judo Club	1 200,00 €	1 500,00 €	19	0	0
Badminton	260,00 €	260,00 €	19	0	0
Chorale les Ans Chanteurs	400,00 €	400,00 €	19	0	0
Club foot Via Domitia	800,00 €	800,00 €	19	0	0
Club Taurin Lou Bazin Biou	1 800,00 €	1 800,00 €	16	0	3 (M Alcaide, N Artignan, M Artignan)
Comité de Jumelage Montbazin-Cavaglià	1 500,00 €	1 000,00 €	18	0	1 (J PY)
Communale de Chasse de Montbazin	400,00 €	500,00 €	19	0	0
CRPM	400,00 €	400,00 €	18	0	1 (J PY)
Ecole rugby Vigne de Thau	300,00 €	400,00 €	19	0	0
Fanny Pétanque	300,00 €	1 000,00 €	19	0	0
Forum de Montbazin	400,00 €	500,00 €	19	0	0
Graine de Citoyen	500,00 €	500,00 €	19	0	0
Joie de vivre	700,00 €	500,00 €	18	1 (JC Pintegne)	0
Kdanse	1 500,00 €	1 500,00 €	19	0	0
La Vène en scène	300,00 €	400,00 €	19	0	0
Les Spartans du Bassin de Thau	- €	300,00 €	19	0	0
Les Zarzélés	1 600,00 €	1 600,00 €	18	0	1 (S Bedel)
MJC	900,00 €	1 000,00 €	19	0	0
Montcoeurbazin	700,00 €	700,00 €	18	0	1 (JC Pintegne)
N'Joy Danse	200,00 €	200,00 €	19	0	0
Oublie pas de sourire	- €	500,00 €	19	0	0
Saint Louis	- €	1 000,00 €	19	0	0
Tae Kwon Do	300,00 €	300,00 €	19	0	0
Tennis Club	1 000,00 €	1 200,00 €	19	0	0
UNC	400,00 €	500,00 €	19	0	0
TOTAL	18 260,00 €	21 640,00 €			

- **ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3** : PRÉCISE que ces dépenses sont inscrites sur le budget principal, chapitre 65, article 65748,

- **ARTICLE 4** : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire indique qu'une commission a été réunie pour traiter les demandes de subventions. Il a fallu augmenter le montant global pour s'adapter à la demande.

Laurence ARTERO-MOREL rappelle qu'il était prévu dans les années précédentes une baisse de l'enveloppe globale de 5000€. Finalement, il n'avait été possible de diminuer que de 2500€ pour répondre aux diverses demandes des associations. Cette année, et pour les années à venir, il sera nécessaire de réaugmenter cette enveloppe pour répondre aux nouvelles demandes et aux besoins. L'attribution se fait en fonction de divers critères.

Philippe LORINQUER souhaite des exemples sur ces critères.

Monsieur le Maire répond que parmi les divers critères il y a une attention sur la rédaction des dossiers, sur l'investissement des associations dans le village, sur le nombre d'adhérents, ...

Marjorie RIBES souhaite que l'on fasse confiance à la commission, durant laquelle il y a eu de nombreux échanges riches entre élus.

Monsieur le Maire souligne que le critère majeur est que l'association développe le lien au collectif. Il ne faut pas financer des associations qui ne s'ouvrent pas aux autres, quel que soit le thème. La commune a la chance d'avoir ce tissu associatif local. La période est difficile pour les bénévoles car l'engagement est rare chez les moins de 30 ou 40 ans. Il faut donc apporter du soutien aux bénévoles en place, dans la mesure de nos moyens.

VOTES DES DIVERSES SUBVENTIONS ADOPTES A LA MAJORITE DES VOIX

Objet : Attribution de compensation de la SAM 2024

VU le CGCT et notamment ses articles L5211-1 et L5216-5,
VU l'arrêté de M. le Préfet de l'Hérault du 11 octobre 2021 portant modification des compétences de Sète Agglopôle Méditerranée et en fixant ses statuts,
VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
VU le rapport de la CLECT,
VU les conventions de mutualisation passées entre Sète Agglopôle Méditerranée et les communes membres.

CONSIDERANT que, par délibération du Conseil Communautaire du 21 mars 2024, Sète Agglopôle Méditerranée prévoit de fixer le montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2024 à 18 958€ pour la commune de Montbazin. Le montant définitif de l'attribution de compensation 2023 serait lui maintenu à 17 232€,

CONSIDERANT que ces montants tiennent compte de conclusions du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Sète Agglopôle Méditerranée, et de la refacturation des services communs au regard des conventions de mutualisation conclues avec les communes au cours de l'année 2023.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : APPROUVE le montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2024 de Sète Agglopôle Méditerranée, fixé à 18 958€ pour la commune de Montbazin,

- **ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Monsieur le Maire indique que ce montant varie en fonction des services que nous utilisons auprès de la SAM et de ses services durant l'année.

VOTE ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet : Validation du projet de rénovation thermique de la Mairie et autorisation de solliciter des subventions

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU les catégories d'opérations prioritaires dans l'axe 1 « Renforcer la performance environnementale » des attributions du Fond Vert de l'Etat,
VU la nouvelle génération de Politique Contractuelle Territoriale Occitanie 2022-2028 qui a vocation à décliner le Pacte Vert Occitanie,
VU les aides financières éligibles par Hérault Energie pour les projets de rénovation et amélioration énergétiques du patrimoine public.

CONSIDERANT que ce projet peut s'inscrire dans les enjeux financiers et d'investissement de la commune,
CONSIDERANT que ces rénovations permettraient à terme de réaliser d'importantes économies d'énergie sur le bâtiment et donc une économie financière significative de fonctionnement,
CONSIDERANT que ce projet entre dans le cadre des actions éligibles aux aides financières du Fond Vert, du fond PCT Occitanie et d'Hérault Energie.

Monsieur le Maire propose donc un plan de financement de l'opération, selon la clé de répartition ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
- Coût total de l'opération	400 345€ HT	- Etat (Fond Vert) 60 %	240 207.00€ HT
		- Région Occitanie 10%	40 034.50€ HT
		- Hérault Energie 10%	40 034.50€ HT
		- Autofinancement 20%	80 069.00€ HT
TOTAL HT	400 345€ HT		400 345€ HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : APPROUVE la mise en œuvre des travaux de rénovation thermique de la Mairie, ainsi que le plan de financement correspondant, tel que présenté ci-dessus,

- **ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et d'Hérault Energie, pour cette opération,

- **ARTICLE 3** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 4** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Monsieur le Maire indique que cette demande de subvention fait suite à la visite de M. le Sous-préfet qui a incité à solliciter du « Fond vert » auprès de l'état. Il est nécessaire de présenter au plus vite un avant-projet pour prétendre ensuite à d'éventuelles subventions. Monsieur le Maire précise que cette rénovation a pour but d'économiser de l'énergie (isolations, éclairages, ...). Ces travaux seront également l'occasion de moderniser les espaces et de changer le mobilier.

Bertrand LEMOIGNE complète en indiquant que les bureaux seront isolés, la salle du Conseil Municipal et l'accueil également. Il complète en indiquant que les sols seront désamiantés. La véranda sera aménagée. Les sanitaires seront mis aux normes et accessibles au public. Enfin, ces travaux seront l'occasion de rénover le parking à l'arrière de la Mairie.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de déposer le dossier auprès des services de l'État, mais que la réponse ne sera pas immédiate.

Marjorie RIBES indique qu'elle rencontrera Hérault Energie prochainement. Dans les communes de plus de 3500 habitants, il sera nécessaire d'annexer des « budgets verts ». Cela sera mis en place en 2025. Il faudra certainement envisager cela à court terme pour notre commune.

VOTE ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet : Réunion publique dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants,
VU les articles L.103-2 et L.103-3 du Code de l'Urbanisme qui impose la définition des objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,
VU la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 et la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » portant engagement national pour l'environnement (ENE),
VU la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives,
VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR,
VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MONTBAZIN approuvé le 2 octobre 2019,
VU la délibération du 16 décembre 2020 approuvant la prescription de la révision générale du PLU et définition des modalités de concertation.

CONSIDERANT la délibération du 16 décembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a lancé la révision du Plan Local d'Urbanisme – PLU – qui définit l'aménagement du territoire et détermine à travers son règlement, les constructions, aménagements et usages autorisés sur la commune,

CONSIDERANT que la révision du PLU intervient dans un contexte réglementaire particulier,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'informer la population de l'organisation d'une réunion publique de concertation.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : APPROUVE la nécessité d'informer la population de l'organisation d'une réunion publique de concertation,
- **ARTICLE 2** : INDIQUE que cette réunion publique de concertation se déroulera en Mairie dans la matinée du 27 avril 2024 à la salle Polyvalente municipale,
- **ARTICLE 3** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 4** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet : Acquisitions de la parcelle AZ 11 - Autorisation de signature

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1111-1, L1211-1, L1212-1 et L1212-6,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9 à L1311-13, L2241-1,

VU le Code civil, et notamment l'article 1317.

CONSIDERANT que M. Alain LOMBARDI, résidant 4 impasse Marie-Céleste, 34300 Cap d'Agde, propose de céder à la commune de Montbazin une parcelle dont il est propriétaire sur le territoire communal,

CONSIDERANT que cette parcelle, située en zone agricole d'intérêt écologique (Ae), représente une surface totale de 9 012 m². Le prix de vente s'établirait à 5 400€ net vendeur, les frais annexes d'acquisition étant supportés par la commune,

CONSIDERANT que cette acquisition constitue une opportunité au regard de l'intérêt écologique des parcelles concernées, s'inscrivant dans la poursuite de l'action municipale engagée en matière de protection de la biodiversité, de préservation des paysages et de lutte contre la cabanisation,

CONSIDERANT le détail des parcelles concernées par cette acquisition dans le tableau ci-après :

Références cadastrales	Adresse	Superficie (en m ²)	Nature
AZ11	MORTASSOUS	9012	Secteur Ae

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : DECIDE d'acquérir la parcelle ci-dessus au prix de 5 400,00€ auprès M. Alain LOMBARDI, résidant 4 impasse Marie-Céleste, 34300 Cap d'Agde,

- **ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative,

- **ARTICLE 3** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 4** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Monsieur le Maire indique que la parcelle AZ 71, qui se trouve à côté, a déjà été acquise par la collectivité. Cette acquisition se fait à l'amiable. La commune formalisera cet acte en faisant appel à la société FCA sans passer par un notaire.

A la demande de François BONHOMME il est précisé que la SAFER est bien informée des achats que nous réalisons.

VOTE ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet :

Acquisitions de la parcelle C 151 - Autorisation de signature

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1111-1, L1211-1, L1212-1 et L1212-6,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9 à L1311-13, L2241-1,

VU le Code civil, et notamment l'article 1317.

CONSIDERANT que Mme Nirina Elisabeth RAKETAMALALA, résidant 9 La Brousse 87440 SAINT MATHIEU propose de céder à la commune de Montbazin une parcelle dont il est propriétaire sur le territoire communal,

CONSIDERANT que cette parcelle, située en zone naturelle (N), représente une surface totale de 9 355 m². Le prix de vente s'établirait à 5 000€ net vendeur, les frais annexes d'acquisition étant supportés par la commune,

CONSIDERANT que cette acquisition constitue une opportunité au regard de l'intérêt écologique des parcelles concernées, s'inscrivant dans la poursuite de l'action municipale engagée en matière de protection de la biodiversité, de préservation des paysages et de lutte contre la cabanisation,

CONSIDERANT le détail des parcelles concernées par cette acquisition dans le tableau ci-après :

Références cadastrales	Adresse	Superficie (en m ²)	Nature
C 151	GARRIGUE PLANE	9355	Secteur N

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : DECIDE d'acquérir la parcelle ci-dessus au prix de 5 000,00€ auprès Mme Nirina Elisabeth RAKETAMALALA, résidant 9 La Brousse 87440 SAINT MATHIEU.

- **ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative,

- **ARTICLE 3** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 4** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Monsieur le Maire indique que ce terrain est moins intéressant car il est en pente.

VOTE ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet :

Convention Jazzamèze Festival de Thau 2024

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP),

VU la proposition de convention par mail de la coordination du festival de Thau, en date du 8 mars 2024.

CONSIDERANT que la commune de Montbazin et l'association Jazzamèze / Festival de Thau partagent plusieurs objectifs communs en vue de favoriser le développement de projets culturels, éducatifs et artistiques auprès du public et de structurer une saison culturelle sur le territoire,

CONSIDERANT qu'il est proposé de renouveler en 2024 la convention avec l'association Jazzamèze / Festival de Thau afin de permettre la mise en place sur le territoire de différentes actions dans ce cadre (organisation d'une soirée de la 34^{ème} édition du Festival de Thau le mardi 16 juillet 2024, accueil d'une artiste en résidence, mise en œuvre d'ateliers d'éducation artistique et culturelle, organisation d'actions environnementales, etc...),

CONSIDERANT que cette convention permettra par ailleurs à la commune de bénéficier de concerts à tarifs négociés,

CONSIDERANT que le montant sollicité par l'association Jazzamèze / Festival de Thau au titre de cette convention est de 9 000€ net sous forme de subvention. La commune assurera par ailleurs un appui complémentaire auprès de l'association afin de faciliter la mise en œuvre de ses actions (accueil technique des équipes et du matériel, prise en charge des repas des équipes artistiques et techniques, hébergement d'artistes...).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : APPROUVE les termes du projet de convention entre la Commune de Montbazin et l'association Jazzamèze / Festival de Thau et le projet de convention 2024 correspondant,

- **ARTICLE 2** : APPROUVE la subvention de la Commune de Montbazin à hauteur de 9 000€ dans le cadre de cette convention,

- **ARTICLE 3** : PRÉCISE que ces dépenses sont inscrites sur le budget principal, chapitre 65, article 65748,

- **ARTICLE 4** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 5** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Laurence ARTERO-MOREL indique que le montant est passé de 10 000€ à 9 000€ en 2024. Mais c'est la même somme que 2023. Il y a une résidence d'artiste et du lien avec les écoles.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu un beau spectacle l'année dernière avec une grosse participation. C'est une belle réussite pour le site et cela fait découvrir Montbazin. D'autres villages ont « lâché » l'organisation au fil des ans. Il faut assumer car nous avons des valeurs communes artistiques et culturelles.

VOTE ADOPTE A L'UNANIMITE



**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MONTBAZIN
ET L'ASSOCIATION JAZZAMEZE / FESTIVAL DE THAU - 2023**

Entre les soussignés :

La commune de Montbazin

Ayant pour adresse BP 7 – 34560 Montbazin, représentée par son Maire, Monsieur Josian RIBES, dûment habilité à l'effet des présentes, par délibération du Conseil Municipal en date du.....

Ci-après dénommée, la « commune de Montbazin », d'une part

ET

L'association Jazzamèze / Festival de Thau

Association loi 1901, déclarée en Préfecture le 27/02/1991 sous le numéro W343002053, ayant son siège social au 16 rue Victor Hugo 34140 Mèze et son adresse administrative au Château de Girard – BP94 – 34140 Mèze. N° SIRET : 422 707 901 00019 / Code APE : 90.02Z / Licences 2-1063803 et 3-1063804. Représentée par sa Présidente, Madame Monique TEYSSIER, dûment habilitée par le Conseil d'Administration du 16/12/2015

Ci-après dénommée « l'association » d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Pour répondre aux besoins de la population la commune de Montbazin encourage le développement d'actions à caractère social, culturel et éducatif et souhaite associer les partenaires à la définition d'une politique active.

L'association Jazzamèze / Festival de Thau a pour vocation la diffusion, la promotion et la production de musiques actuelles, et poursuit des actions de sensibilisation au développement durable et d'éducation artistique et culturelle.

La commune de Montbazin et l'association Jazzamèze définissent ci-après leurs engagements réciproques pour permettre à l'association et à la commune de poursuivre les objectifs communs suivants :

- Favoriser l'accès du public à différentes activités culturelles et coopérer à la structuration d'une saison culturelle sur Montbazin ;
- Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels sur le territoire de Sète agglomération Méditerranée ;
- Proposer des soirées de concerts dans le cadre du Festival de Thau en été et en saison
- Accueillir des résidences d'artistes ;
- Permettre aux jeunes et à l'ensemble des publics de bénéficier d'un parcours structurant d'éducation artistique et culturelle de qualité ;
- Valoriser le patrimoine naturel et bâti et sensibiliser le public à la transition écologique du territoire.

Dans ce cadre, les parties s'entendent pour établir les objectifs communs et actions les illustrant.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

1- Organiser une soirée de la 34e édition du Festival de Thau sur la commune de Montbazin, au jardin méditerranéen, le **mardi 16 juillet 2024** en accès libre, avec deux concerts ainsi qu'un mini Village des rencontres. La restauration sera proposée soit par des associations locales soit par des foodtrucks, sous la responsabilité de la commune de Montbazin, respectant la charte d'éco-responsabilité du Festival de Thau et les directives sanitaires en vigueur. Le bar sera tenu par le Festival de Thau selon les directives sanitaires en vigueur.

2- Organiser un concert pendant la saison du Festival de Thau (date à définir) sur la commune de Montbazin, dans la salle polyvalente Marcelin Albert, en accès payant. La restauration et le bar seront tenus par le Festival de Thau selon les directives sanitaires en vigueur. La billetterie sera prise en charge par le

3- Accueillir une résidence d'artistes du +SiIO+, centre de création dédié aux musiques du monde et traditionnelles en Occitanie, par an.

4- Mettre en œuvre des ateliers d'éducation artistique et culturelle.

5- Organiser des éco-dialogues et actions environnementales en marge des concerts, et en cohérence avec les thématiques de sensibilisation développées par l'association et la commune, en accès libre.

2.1 : Obligations de l'association

Afin de réaliser les activités citées en objet de la présente convention, l'association s'engage à :

- Prendre en charge les contrats de cession de droits des spectacles et les salaires des artistes engagés ;
- Prendre en charge la déclaration et le paiement des droits d'auteurs pour les concerts organisés en accès payant ou gratuit ;
- Prendre en charge la déclaration et le paiement de la taxe parafiscale pour les concerts organisés en accès payant ;
- Prendre en charge les salaires des équipes techniques et de production pour la 34ème édition du festival de Thau
- Prendre en charge le matériel de sonorisation, les lumières pour le concert en été du Festival de Thau et sur toutes les activités, le backline des artistes accueillis.
- Prendre en charge le transport et l'hébergement des artistes et techniciens pour la 34e édition du Festival de Thau.
- Prendre en charge le transport et l'installation des éléments de décor du Festival pour le 34e édition du Festival de Thau et la saison du Festival de Thau ;
- Prendre en charge les primes d'assurances pour la responsabilité civile de l'association ainsi que pour les risques d'annulation des concerts organisés en extérieur (intempéries) ;
- Prendre en charge les frais liés à la communication du Festival de Thau ;
- Prendre en charge les salaires des équipes permanentes chargées de la préparation et de la réalisation des activités de l'association ;
- Garantir que les bénévoles de l'association présents lors des activités organisées sur la commune de Montbazin disposent bien d'une convention de bénévolat signée ;
- Garantir que les animateurs du mini Village des rencontres disposent bien également d'une convention de bénévolat signée ou d'un contrat de travail.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE MONTBAZIN

Pour permettre à l'association d'assurer ses activités et de respecter le contenu de la présente convention et de ses annexes, la commune de Montbazin fixe annuellement, dans le cadre de la préparation de son propre budget, le montant de ses subventions.

Pour 2024, les apports de la commune sont les suivants :

Activité 1 : 34e Festival de Thau

La commune de Montbazin versera à l'association une subvention d'un montant de **9 000 € nets** (neuf mille euros).

Un acompte de 40% soit 3600 € nets (trois mille six cent euros) sera versé par la commune de Montbazin à la signature de la présente convention. Le solde de 60% soit 5400€ nets (cinq mille quatre cent euros) sera versé à l'issue de la soirée organisée.

La commune de Montbazin prendra également à sa charge les repas des équipes artistiques et techniques ; le nombre de repas sera communiqué en amont du Festival. Ces dépenses seront indiquées dans les contributions volontaires apportées par la commune de Montbazin.

Les repas pour les bénévoles de l'association sont facturés par la commune au festival de Thau.

Activité 2 : Organiser un concert lors de la Saison du Festival de Thau

La commune de Montbazin ne fera pas d'apport financier direct pour cette date. Elle prendra toutefois en charge l'accueil technique des artistes et le matériel de sonorisation et lumière nécessaire selon la fiche technique fournie. Elle prendra également à sa charge les repas des équipes artistiques et techniques. Ces dépenses seront indiquées dans les contributions volontaires apportées par la commune de Montbazin.

Activité 3 : Résidence d'artistes du +SiIO+

La commune de Montbazin prendra à sa charge l'hébergement de l'équipe artistique ainsi que ses repas pendant toute la durée de la résidence. Elle prendra également en charge l'accueil technique des artistes et le matériel de sonorisation nécessaire selon la fiche technique fournie.

Ces dépenses seront indiquées dans les contributions volontaires apportées par la commune de Montbazin.

Activité 4- Mettre en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle.

La commune de Montbazin apportera sa contribution financière selon les projets proposés. Le montant d'apport définit sera en sus de cette convention.

La commune a pour volonté de faciliter et faire les passerelles avec les acteurs du territoire pour favoriser la réalisation des actions d'éducation artistiques et culturelles. Dans ce cadre, elle s'engage à faciliter la collaboration avec le Festival de Thau.

Activité 5 : Eco-dialogues et actions environnementales

La commune de Montbazin prendra en charge les repas des intervenants.

Ces dépenses seront indiquées dans les contributions volontaires apportées par la commune de Montbazin.

Ces différentes subventions seront versées par mandat administratif sur le compte bancaire de l'association : Crédit coopératif de Montpellier : 42559 10000 08012468566 45.

ARTICLE 4 : AUTRES RECETTES EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION

Les recettes de billetterie, lors des concerts organisés en accès payant, de restauration et de bar lorsqu'ils sont mis en place, reviennent à l'association Jazzamèze / Festival de Thau.

ARTICLE 5 : MISE A DISPOSITION DE LIEUX ET DE MATERIELS MUNICIPAUX

La commune de Montbazin met à disposition de l'association, suivant les disponibilités, les salles, lieux et matériels techniques suivants pour y exercer les activités précédemment définies :

Activité 1 : Festival de Thau

- Le site du jardin méditerranéen, en ordre de marche, équipé d'une scène, relié à électricité et à l'eau. Des toilettes sèches, des espaces bar et restauration seront également installés par la commune de Montbazin conformément au cahier des charges défini.

- La salle Occitanie et la salle des colonnades pour les loges.
- La salle Occitanie pour la restauration des équipes artistiques et techniques.

Activité 2 : Festival de Thau en saison

- La salle polyvalente Marcelin Albert en ordre de marche, équipée d'une scène, avec accès à électricité et à l'eau. Des toilettes, des espaces bar et restauration, des loges seront également mis à disposition conformément au cahier des charges défini.

Activité 3 : Résidence d'artistes du +SiO+

- Mettre à disposition la salle Occitanie pendant toute la durée de la résidence (5 jours).

Activité 4- Mettre en œuvre des ateliers d'éducation artistique et culturelle

- Mettre à disposition les locaux nécessaires à la mise en place à confirmer.

Activité 5 : Eco-dialogues et actions environnementales

- Mettre à disposition la chapelle St Pierre, le 16 juillet 2024 et la salle polyvalente Marcelin Albert à l'automne (date à définir) en ordre de marche.

ARTICLE 6 : MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL MUNICIPAL

La commune de Montbazin met à la disposition de l'association, du personnel municipal pour prêter concours à la bonne réalisation de ses activités : services techniques, service communication, police municipale.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

L'association prend en charge la conception et la mise en œuvre de la promotion de ses activités.

L'association s'engage à mentionner le concours de la commune de Montbazin sur tous les documents de communication qu'elle éditera pour ces actions.

L'association fournira à la commune les éléments de communication nécessaires au minimum 6 semaines avant la date des événements.

La commune de Montbazin s'engage à participer activement à la promotion de toutes les actions mises en œuvre dans le cadre de la présente convention :

- Communiquer sur les actions sur les différents supports de communication de la commune (Lettre du Maire, Journaux électronique, Site internet, Facebook, Tableau d'affichage, Newsletter)
- Diffusion des différents supports qui seront produits pour la promotion des activités (affiches, flyers, programmes imprimés, publications internet)
- Prendre en charge la mise en place de la signalétique sur la commune (banderoles, pancartes...)

Une réunion sera mise en place pour organiser en concertation la promotion des événements.

ARTICLE 8 : CAHIER DES CHARGES ET ECO-RESPONSABILITE

Un cahier des charges précisant les mises à disposition de lieux, de matériels municipaux, de personnel municipal, de participation à la promotion du Festival de Thau sera élaboré et transmis par l'association, validé par la commune de Montbazin, en amont de chaque activité.

Les salles et lieux devront être réservés au plus tôt par l'association.

Afin de discuter et valider les différents points indiqués dans le cahier des charges de la 34e édition du Festival de Thau, une réunion sera organisée en mai entre l'association et les différents services municipaux concernés : services techniques, communication, police municipale...

La ville de Montbazin s'engage à respecter la charte d'éco-responsabilité du Festival de Thau annexée à la présente convention.

ARTICLE 9 : CONCOURS D'ASSOCIATIONS PARTENAIRES

La commune de Montbazin encourage les collaborations entre l'association partenaire et les associations de la commune ou du territoire pour prêter concours à la bonne réalisation des activités de l'association.

Les associations orientées par la commune de Montbazin vers l'association partenaire devront respecter sa charte d'éco-responsabilité ainsi que les horaires et les contraintes de sécurité des différents sites dans lesquels se réalisent les activités de l'association partenaire.

ARTICLE 10 : INVITATIONS

Pour les concerts organisés en accès payant sur la commune de Montbazin, et pour les concerts de la 34e édition du Festival de Thau en accès payant sur les autres communes du bassin de Thau, le nombre d'invitations réservé à la commune sera indiqué dans le cahier des charges.

Ces invitations seront comptabilisées dans la valorisation des échanges.

ARTICLE 12 : INCESSIBILITE DES DROITS

Le présent contrat étant conclu intuitu personae, l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

ARTICLE 13 : ASSURANCES

L'association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. L'association souscrira également les polices d'assurances complémentaires, notamment les assurances intempéries pour les concerts organisés en extérieur. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon que la commune de Montbazin ne puisse en aucun cas être inquiétée.

ARTICLE 14 : REDDITION DES COMPTES ET PRESENTATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

L'association, dont les comptes sont établis pour un exercice annuel, devra :

Communiquer à la commune de Montbazin un compte-rendu d'activité et un bilan financier des différentes activités réalisées à l'automne 2024. A cette occasion, une rencontre sera organisée entre l'association et la commune de Montbazin.

L'association s'engage à justifier à la demande de la commune de Montbazin, ou de ses agents mandatés, et à tout moment, l'exécution des activités et de l'utilisation des subventions reçues. Elle

tiendra ses documents administratifs et comptables à la disposition de la commune de Montbazin (articles L.1611-4 et L.2313-1, du Code Général des Collectivités Territoriales).

ARTICLE 15 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie et acceptée pour l'année 2024. Elle devra être signée en juin au plus tard.

ARTICLE 16 : CADUCITE DE LA CONVENTION

La présente convention sera rendue caduque par :

– Dissolution de l'association :

En cas de dissolution de l'association, la présente convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postale valant mise en demeure.

Elle aura pour effet l'interruption des aides financières et en nature accordées par la commune de Montbazin.

– Non respect des présentes :

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postale valant mise en demeure.

Elle aura pour effet l'interruption des aides financières et en nature accordées par la commune de Montbazin.

– En cas de force majeure :

Les parties conviennent expressément que les cas de force majeure, ainsi que les cas liés à toute situation épidémique déclarée et/ou situation de crise sanitaire entraînant l'impossibilité d'organiser une activité citée en objet de la présente convention, et notamment la soirée du 34^e Festival de Thau, à la date et dans les conditions déterminées par les parties, constituent des cas de report ou d'annulation.

En cas de report, la présente convention fera alors l'objet d'un avenant conclu conjointement entre les parties. En cas d'annulation, le remboursement des subventions accordées par la commune de Montbazin se fera déduction faite des frais effectivement engagés par l'association à la date de notification de l'annulation, sur présentation des justificatifs.

– En cas d'indisponibilité des artistes ou intempéries :

En cas d'annulation d'une activité citée en objet de la présente convention pour indisponibilité des artistes ou intempéries, le remboursement de la subvention accordée pour cette activité par la commune de Montbazin se fera une fois que l'association aura perçu le remboursement de l'assurance annulation souscrite spécifique.

Fait en deux exemplaires originaux

A Montbazin, le

Madame Monique TEYSSIER
Présidente de l'association Jazzamèze

Monsieur Josian RIBES
Maire de la commune de Montbazin

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP),

VU la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée par les lois n° 99-533 du 25 juin 1999 et n° 2000-321 du 12 avril 2000 qui stipule que La Poste propose le passage de certains bureaux en relais commerçants, aux collectivités qui le souhaitent en offrant les prestations postales courantes dans des conditions nouvelles.

CONSIDERANT que pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, la Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contacts dont certains seront gérés en partenariat,

CONSIDERANT que le Relais Poste Commerçant permet aux habitants clients de La Poste de bénéficier d'une offre de services postaux (opérations d'affranchissement courrier et colis, dépannage financier...) et qu'il propose par ailleurs l'avantage d'une amplitude d'ouverture hebdomadaire élargie,

CONSIDERANT qu'afin de concourir au fonctionnement du Relais Poste Commerçant, La Poste indemniser le Relais Poste Commerçant.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : APPROUVE la transformation du bureau de poste de MONTBAZIN en Relais Poste Commerçant,

- **ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Monsieur le Maire indique que cela permettra une amplitude d'ouverture plus importante (7 jours sur 7, toute la journée et non plus seulement le matin. Un poste à temps plein n'était pas possible à mettre en place en raison de la faible activité de l'agence. Un retrait d'espèce sera possible à hauteur de 150 € / 7 jours consécutifs auprès du commerçant. D'autres services seront possibles : ventes colis, pack déménagement, enveloppes préimprimées, ...

Jocelyne PY demande que soit précisé le cas des dépôts de chèques.

Monsieur le Maire précise que le service est annoncé pour le 1^{er} septembre. La poste actuelle serait fermée du 15 août au 1^{er} septembre pour organiser le transfert. Il rappelle que ce service rendra une meilleure accessibilité, avec un retrait des colis facilité. Cela permettra une complémentarité avec les services du commerce multiservices.

François BONHOMME indique qu'il est contre la dématérialisation et qu'il continue de faire des enveloppes. L'aspect social est important dans les « anciennes » postes. La gestion des comptes va disparaître pour une partie de la population.

Bertrand LEMOIGNE répond que la société évolue et le numérique se développe inexorablement.

Monsieur le Maire indique que le lien social est primordial, ainsi que le lien intergénérationnel. Le projet en cours de mise en œuvre d'un espace de vie sociale répondra à ce besoin. Une Maison France Service à Poussan a été inaugurée. Il faudra améliorer le service municipal en faveur des personnes vulnérables. Il plaide pour un mini « France service » à l'échelle de la commune. C'est l'un des objectifs du futur Espace de Vie Sociale.

Philippe LORINQUER s'interroge pour savoir si les gérants du Tabac auront accès aux informations bancaires des administrés.

Abstention : François BONHOMME

VOTE ADOPTE A LA MAJORITE DES VOIX

Etat 2023 des indemnités perçues par les élus de la commune

MONTBAZIN

		Du 01/01 au 31/12/23
Conseiller municipal	AMOUREUX Paul	1 557,42 €
Adjoint	ARTERO-MOREL Laurence	8 468,34 €
Conseiller municipal	BEDEL GIROU DE BUZAREINGUES Stéphane	1 557,42 €
Conseiller municipal	CASADO-JAILLET Brigitte	1 557,42 €
Adjoint	DALUZ Aurélien	8 468,34 €
Conseiller municipal	DEVILLER Hélène	1 557,42 €
Conseiller municipal	FISHER Marie-Antoinette	1 557,42 €
Conseiller municipal	GAUTIER Stéphanie	1 557,42 €
Adjoint	LAUX-ROBERT Sophie	8 468,34 €
Adjoint	LEMOIGNE Bertrand	8 468,34 €
Conseiller délégué	LORINQUER Philippe	4 234,14 €
Adjoint	PINTEGNE Jean-Claude	8 468,34 €
Conseiller municipal	PY Jocelyne	1 557,42 €
Maire	RIBES Josian	16 985,34 €
Adjoint	RIBES Marjorie	8 468,34 €
TOTAL ANNUEL		82 931,46 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h34.

Arrêté le 22 mai 2024.

Le Maire
Josian RIBES



La secrétaire de séance
Sophie LAUX-ROBERT

